

**Aéroports de Paris**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Aéroports de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Aéroports de Paris,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroports de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Conséquences comptables de la fin de la concession de l'aéroport Atatürk à Istanbul** (cf. notes 2.2 « *Fin de la concession de l'aéroport international Atatürk* », 6.1 « *Immobilisations incorporelles* » et 12 « *Résultat net des activités non-poursuivies* » de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Comme décrit dans les notes 2.2, 6.1 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés, l'exploitation de l'aéroport Atatürk d'Istanbul par TAV Istanbul (filiale de TAV Airports) s'est terminée le 6 avril 2019 suite à l'ouverture en pleine capacité du nouvel aéroport d'Istanbul, avant la fin du contrat de concession initialement prévue le 3 janvier 2021.

Les modalités de détermination de l'indemnité à recevoir ont fait l'objet d'échanges entre l'Autorité Nationale des Aéroports (« DHMI »), TAV Airports et leurs conseils respectifs. A l'issue de ces échanges, une proposition d'indemnisation d'un montant de M€ 389 a été faite par le DHMI et acceptée par TAV Airports. Ce montant devant être réglé pour partie en 2020 et le solde en 2021, une créance a été comptabilisée fin 2019 pour le montant actualisé de l'indemnisation proposée, soit M€ 385. Parallèlement, votre groupe a constaté la sortie comptable du droit d'exploitation et des autres actifs et passifs de TAV Istanbul antérieurement comptabilisés à l'actif et au passif du bilan consolidé.

Pour tenir compte des effets de la fin anticipée de cette concession significative sur la présentation du résultat de ses opérations, votre groupe a appliqué la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et reclassé sur une ligne distincte des états de synthèse le

### Notre réponse

Les travaux réalisés ont consisté principalement à :

- ▶ examiner le traitement comptable retenu pour refléter l'opération au regard des dispositions prévues par la norme IFRS 5 ;
- ▶ corroborer le montant de l'indemnisation avec les échanges écrits avec le DHMI ;
- ▶ apprécier la pertinence du taux utilisé pour actualiser la créance comptabilisée au titre de l'indemnisation, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- ▶ apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

résultat et les flux de trésorerie liés à l'exploitation de l'aéroport Atatürk pour l'exercice 2019 (jusqu'au 6 avril 2019) et comparativement, pour l'exercice 2018 (douze mois). L'impact global présenté à ce titre sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » s'élève à M€ 55 et comprend le résultat net de l'activité de TAV Istanbul jusqu'au 6 avril 2019 (M€ 24) et le profit net après impôt réalisé au titre de l'arrêt anticipé (M€ 31).

Nous avons considéré la fin de la concession de l'aéroport Atatürk comme un point clé de l'audit en raison (i) du jugement nécessaire concernant le traitement comptable en activité non poursuivie retenu pour refléter l'arrêt anticipé de la concession d'Istanbul Atatürk et (ii) de l'estimation réalisée par votre groupe concernant le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la créance comptabilisée au titre de l'indemnisation.

- **Evaluation des actifs incorporels résultant des contrats de concession de services et des écarts d'acquisition (cf. notes 3.1 « Principes comptables liés au périmètre », 6.1 « Immobilisations incorporelles » et 6.4 « Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement » de l'annexe aux comptes consolidés)**

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des actifs incorporels relatifs à des droits d'opérer des aéroports en concession s'élève à M€ 2 738 et la valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à M€ 190, soit environ 17 % du total des actifs au 31 décembre 2019.

Votre groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs incorporels lorsque des indices de dépréciation surviennent, et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition. Les critères retenus par votre groupe pour apprécier l'existence d'indicateurs de perte de valeur sont notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic ou une évolution significative des données de marché.

Votre groupe a ainsi effectué des tests de perte de valeur sur ses droits d'opérer les concessions tunisiennes et sur les écarts d'acquisition reconnus lors des prises de contrôle de TAV Airports, AIG et Hub One Mobility. Ces tests ont conduit à la dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition résiduel de Hub One Mobility pour M€ 12.

#### Notre réponse

Les travaux réalisés ont consisté principalement à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'identification des indices de pertes de valeur et à la réalisation des tests de perte de valeur ;
- ▶ apprécier la conformité de la méthodologie appliquée pour le calcul des amortissements des droits d'opérer des aéroports en concession avec les principes comptables figurant à ce titre dans la note de l'annexe aux comptes consolidés, et recalculer la valeur nette des immobilisations sous-jacentes ;
- ▶ apprécier les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs, en les comparant avec les données de marché disponibles, apprécier la sensibilité des évaluations à ces hypothèses (en particulier les taux d'actualisation dont nous avons apprécié la pertinence) et contrôler les calculs effectués par votre groupe, en incluant nos spécialistes en évaluation pour les sujets les plus complexes.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs incorporels résultant des contrats de concession de services et des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur valeur significative dans les comptes consolidés, (ii) de l'importance des hypothèses retenues par la direction, notamment celles de trafic pour le calcul des amortissements des droits d'opérer, (iii) du jugement de la direction nécessaire pour apprécier l'existence d'indicateurs de perte de valeur et (iv), le cas échéant, des hypothèses retenues pour évaluer leur valeur recouvrable, notamment les prévisions de trafic, de chiffre d'affaires et de rentabilité.

Nous avons par ailleurs :

- ▶ apprécié l'absence ou l'existence d'indicateur de perte de valeur à la clôture de l'exercice (i) pour les concessions aéroportuaires par comparaison du trafic réel avec le trafic prévisionnel, et par comparaison des résultats réels avec les budgets et (ii) pour les autres activités, par comparaison des résultats réels avec les budgets ;
- ▶ testé, sur la base d'échantillons, l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre groupe ;
- ▶ apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Evaluation des immobilisations corporelles et caractère immobilisable des investissements**  
(cf. note 6.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à M€ 7 930 (soit 47 % du total des actifs), principalement portées par la société Aéroports de Paris S.A.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modalités définies dans la note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture sur la base du programme d'investissements et de réhabilitation des actifs existants, pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Régulation Economique (CRE) 2016-2020 conclu avec l'Etat français, votre groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé qui doit répondre à la fois à une enveloppe d'investissements de M€ 2 978 sur la période, mais aussi à une contrainte de calendrier. En cas de non-respect de ce programme, votre groupe serait impacté par un malus tarifaire sur le montant des redevances aéronautiques et spécialisées.</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à (i) la distinction de la comptabilisation des investissements comme charges ou immobilisations corporelles, (ii) l'identification des actifs dont le renouvellement est prévu à court ou à moyen terme et (iii) l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables.</li> </ul> <p>Nous avons également, sur la base d'échantillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ vérifié le caractère immobilisable des investissements de l'exercice ;</li> <li>▶ comparé les durées d'utilité appliquées avec les durées d'utilisation prévues, telles qu'elles découlent du programme d'investissements et de réhabilitation des actifs existants ;</li> <li>▶ analysé la documentation comptable pour les immobilisations ayant fait l'objet d'un changement de durée d'amortissement sur l'exercice ;</li> <li>▶ procédé à un examen critique des valeurs résiduelles des immobilisations susceptibles d'être remplacées dans le cadre du programme d'investissements prévus pour la période 2016-2020.</li> </ul>

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles et le caractère immobilisable des investissements, comme un point clé de l'audit en raison (i) de la valeur significative des immobilisations corporelles dans les comptes consolidés, (ii) des jugements de la direction nécessaires pour estimer la durée d'utilité des actifs amortissables ; estimation qui implique l'identification précise et exhaustive des actifs dont le renouvellement est prévu à court ou à moyen terme et (iii) de l'application d'un malus tarifaire susceptible d'affecter les redevances futures en cas de non-respect du plan d'investissement prévu dans le CRE.

■ **Evaluation de la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3 « Immeubles de placement » de l'annexe aux comptes consolidés)**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe comptabilise ses immeubles de placement à l'actif au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, soit une valeur nette comptable de M€ 510 au 31 décembre 2019, et présente la juste valeur de ses immeubles dans la note 6.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, soit M€ 2 885 au 31 décembre 2019.</p> <p>Cette note de l'annexe précise que la juste valeur des immeubles de placement est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour près de 100 % de sa valeur totale, les réserves foncières étant par ailleurs évaluées en interne.</p> <p>L'évaluation de la juste valeur d'un actif immobilier est un exercice qui requiert des jugements importants de la direction, avec l'aide de cabinets indépendants d'expertise immobilière, pour déterminer les hypothèses appropriées, dont les principales concernent les taux d'actualisation ou de capitalisation, les valeurs locatives de marché et les avantages particuliers accordés aux locataires.</p> <p>L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison (i) de la valeur significative présentée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et (ii) de la part importante de jugement de la direction pour la détermination de celle-ci.</p>	<p>Les travaux réalisés, en impliquant dans notre équipe d'audit un membre ayant une compétence particulière dans le secteur immobilier, ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ apprécier la compétence et l'indépendance des cabinets d'expertise immobilière retenus par votre groupe, au regard notamment de leurs qualifications professionnelles ;</li> <li>▶ apprécier la réalité et la qualité des analyses réalisées par la direction sur les évaluations produites par les cabinets d'expertise immobilière ;</li> <li>▶ nous entretenir avec les cabinets d'expertise immobilière afin de comprendre et évaluer la pertinence des estimations, des hypothèses et des méthodologies d'évaluation utilisées ;</li> <li>▶ sur la base d'échantillons, comparer les données utilisées dans le processus d'évaluation avec la documentation existante, telle que les contrats de location ou les informations fournies par la direction aux cabinets d'expertise immobilière indépendants ;</li> <li>▶ corroborer, pour les principaux immeubles de placement, les variations de juste valeur observées sur l'exercice au regard de l'évolution des hypothèses clés décrites ci-avant ;</li> <li>▶ examiner les informations données dans la note 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG Audit ont été nommés commissaires aux comptes de la société Aéroports de Paris par votre assemblée générale du 18 mai 2015.

Au 31 décembre 2019, nos cabinets étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption.

Antérieurement, les cabinets ERNST & YOUNG et Autres et ERNST & YOUNG Audit, membres du réseau international EY, étaient respectivement commissaires aux comptes de la société, de 2009 à 2014 et de 2003 à 2008.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 3 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Broissand



Christophe Patrier



Alban de Claverie



Alain Perroux



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats annuels 2019



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Sommaire



Chiffres clés.....	3
Glossaire.....	4
Compte de résultat consolidé.....	5
État du résultat global.....	6
État consolidé de la situation financière.....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	8
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	9

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Principes généraux.....	10	NOTE 11	Impôts sur les résultats.....	75
NOTE 2	Faits marquants.....	12	NOTE 12	Résultat net des activités non-poursuivies.....	79
NOTE 3	Périmètre de consolidation.....	16	NOTE 13	Trésorerie et flux de trésorerie.....	81
NOTE 4	Éléments courants de l'activité opérationnelle.....	18	NOTE 14	Informations relatives aux parties liées.....	85
NOTE 5	Effectifs et avantages au personnel.....	34	NOTE 15	Engagements hors bilan.....	87
NOTE 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement.....	40	NOTE 16	Passifs éventuels.....	89
NOTE 7	Capitaux propres et résultat par action.....	52	NOTE 17	Événements postérieurs à la clôture.....	90
NOTE 8	Autres provisions et autres passifs non courants.....	54	NOTE 18	Honoraires des commissaires aux comptes.....	91
NOTE 9	Informations relatives à la gestion des risques financiers.....	56	NOTE 19	Périmètre de consolidation et sociétés non consolidées.....	91
NOTE 10	Autres produits et charges opérationnels.....	75			



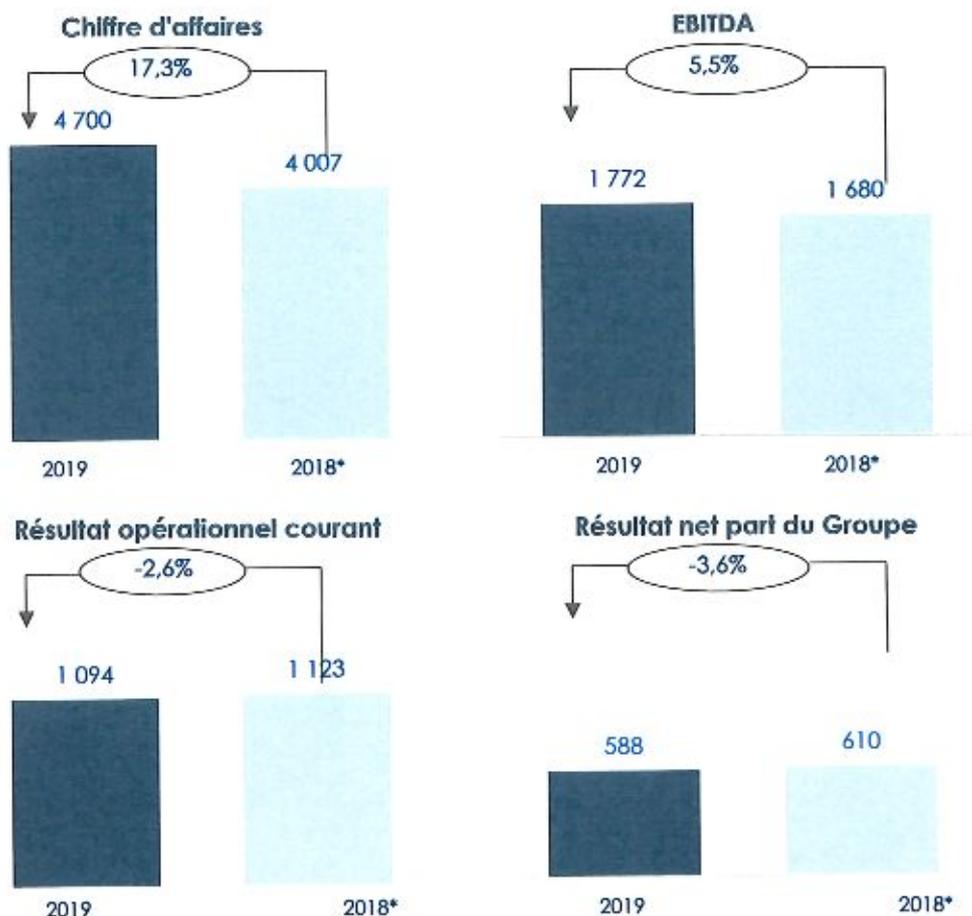
## Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

### Chiffres clés

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018*
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	4 700	4 007
<b>EBITDA</b>		1 772	1 680
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		37,7%	41,9%
<b>Résultat opérationnel courant</b>		1 094	1 123
<b>Résultat opérationnel</b>		1 081	1 121
<b>Résultat net part du Groupe</b>		588	610
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		1 647	1 576
<b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>	13	(1 203)	(1 077)

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Capitaux propres</b>	7	6 007	5 801
<b>Endettement financier net</b>	9	5 254	4 942
Gearing		87%	85%

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12



## Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le Groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les Investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les Investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué des créances et comptes-courants sur les entreprises mises en équivalence, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres Part du Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux **passifs courants** regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018*
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	<b>4 700</b>	<b>4 007</b>
Autres produits opérationnels courants	4	80	57
Achats consommés	4	(520)	(195)
Charges de personnel	5	(930)	(861)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(1 535)	(1 382)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	(23)	54
<b>EBITDA</b>		<b>1 772</b>	<b>1 680</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		37,7%	41,9%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	6	(768)	(638)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	4	90	81
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 094</b>	<b>1 123</b>
Autres produits et charges opérationnels	10	(13)	(2)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 081</b>	<b>1 121</b>
Produits financiers		99	71
Charges financières		(305)	(303)
<b>Résultat financier</b>	9	<b>(206)</b>	<b>(232)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>875</b>	<b>889</b>
Impôts sur les résultats	11	(293)	(297)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>582</b>	<b>592</b>
Résultat net des activités non poursuivies	12	55	103
<b>Résultat net</b>		<b>637</b>	<b>695</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>588</b>	<b>610</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires		49	85
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action (en euros)	7	5,95	6,16
Résultat dilué par action (en euros)	7	5,95	6,16
<b>Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action (en euros)	7	5,69	5,68
Résultat dilué par action (en euros)	7	5,69	5,68

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 &amp; 12

## État du résultat global

	2019	2018*
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Résultat net</b>	<b>637</b>	<b>695</b>
Ecart de conversion	(7)	8
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs	(24)	15
Impôt sur éléments ci-dessus	6	(1)
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	(7)	6
Éléments de résultat global relatifs aux activités non poursuivies	(1)	(6)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>(33)</b>	<b>22</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	(67)	(17)
Impôt sur éléments ci-dessus	17	3
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	(1)	-
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, liés aux activités non poursuivies	(1)	(1)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(52)</b>	<b>(15)</b>
<b>Résultat global total pour la période</b>	<b>552</b>	<b>702</b>
Part des intérêts minoritaires	27	81
Part du Groupe	525	621

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## État consolidé de la situation financière

### Actifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	6	3 304	3 560
Immobilisations corporelles	6	7 930	7 272
Immeubles de placement	6	510	509
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 019	1 146
Autres actifs financiers non courants	9	682	403
Actifs d'impôt différé	11	37	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>13 482</b>	<b>12 890</b>
Stocks		94	38
Actifs sur contrats		3	9
Clients et comptes rattachés	4	609	628
Autres créances et charges constatées d'avance	4	382	239
Autres actifs financiers courants	9	176	201
Actifs d'impôt exigible	11	65	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 982	2 056
<b>Actifs courants</b>		<b>3 310</b>	<b>3 177</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>16 793</b>	<b>16 067</b>

### Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Résultats non distribués		4 341	4 096
Autres éléments de capitaux propres		(149)	(86)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>5 032</b>	<b>4 850</b>
Intérêts minoritaires		975	951
<b>Total des capitaux propres</b>	7	<b>6 007</b>	<b>5 801</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	9	6 077	5 970
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	511	484
Autres provisions non courantes	8	47	39
Passifs d'impôt différé	11	371	383
Autres passifs non courants	8	798	780
<b>Passifs non courants</b>		<b>7 804</b>	<b>7 656</b>
Passifs sur contrats		2	6
Fournisseurs et comptes rattachés	4	679	590
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	812	793
Emprunts et dettes financières à court terme	9	1 362	1 159
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	14	9
Autres provisions courantes	8	5	16
Passifs d'impôt exigible	11	107	37
<b>Passifs courants</b>		<b>2 982</b>	<b>2 610</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>16 793</b>	<b>16 067</b>



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018*
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 081</b>	<b>1 121</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	13	619	519
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		(53)	(64)
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>1 647</b>	<b>1 576</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	13	<b>145</b>	<b>(44)</b>
Impôts sur le résultat payés		(321)	(215)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	82	234
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1 553</b>	<b>1 551</b>
Investissements corporels, incorporels et de placement	13	(1 203)	(1 077)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		-	50
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	13	(35)	(630)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	13	-	1
Variation des autres actifs financiers		(102)	(20)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		19	2
Dividendes reçus	13	173	39
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	-	(1)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>		<b>(1 148)</b>	<b>(1 636)</b>
Subventions reçues au cours de la période		4	3
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(366)	(342)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(79)	(65)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	877	1 064
Remboursement des emprunts à long terme	9	(749)	(254)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(10)	-
Variation des autres passifs financiers		(2)	66
Intérêts payés		(209)	(179)
Intérêts reçus		43	17
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	2	(83)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(489)</b>	<b>227</b>
Incidences des variations de cours des devises		2	3
<b>Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		<b>(82)</b>	<b>145</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 055	1 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	13	1 973	2 055
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		1 982	2 056
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(9)	(1)

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions		Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
98 960 602	<b>Situation au 01/01/2018</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>3 834</b>	<b>(97)</b>	<b>4 577</b>	<b>857</b>	<b>5 434</b>
	Effet cumulatif des nouvelles normes*	-	-	-	(10)	-	(10)	(2)	(12)
	<b>Situation au 01/01/2018 retraitée*</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>3 824</b>	<b>(97)</b>	<b>4 567</b>	<b>855</b>	<b>5 422</b>
	Résultat net	-	-	-	610	-	610	85	695
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	11	11	(4)	7
	<b>Résultat global - 2018</b>	-	-	-	<b>610</b>	<b>11</b>	<b>621</b>	<b>81</b>	<b>702</b>
	Dividendes	-	-	-	(342)	-	(342)	(65)	(407)
	Variation de périmètre	-	-	-	4	-	4	80	84
98 960 602	<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>4 096</b>	<b>(86)</b>	<b>4 850</b>	<b>951</b>	<b>5 801</b>
98 960 602	<b>Situation au 01/01/2019</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>4 096</b>	<b>(86)</b>	<b>4 850</b>	<b>951</b>	<b>5 801</b>
	Effet cumulatif des nouvelles normes**	-	-	-	(2)	-	(2)	(1)	(3)
	<b>Situation au 01/01/2019 retraitée**</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>4 094</b>	<b>(86)</b>	<b>4 848</b>	<b>950</b>	<b>5 798</b>
	Résultat net	-	-	-	588	-	588	49	637
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	(63)	(63)	(22)	(85)
	<b>Résultat global - 2019</b>	-	-	-	<b>588</b>	<b>(63)</b>	<b>525</b>	<b>27</b>	<b>552</b>
	Dividendes	-	-	-	(366)	-	(366)	(79)	(445)
	Variation de périmètre	-	-	-	25	-	25	77	102
98 960 602	<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	-	<b>4 341</b>	<b>(149)</b>	<b>5 032</b>	<b>975</b>	<b>6 007</b>

\* La méthode retenue par le Groupe pour l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 était la méthode rétrospective avec effets cumulés au 1er janvier 2018.

\*\* La méthode retenue par le Groupe pour l'application de la norme IFRS 16 est la méthode rétrospective avec effets cumulés au 1er janvier 2019. Pour la première application d'IFRIC 23, le Groupe utilise la méthode rétrospective partielle.

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.



## NOTE 1 Principes généraux

### 1.1 Bases de préparation des comptes

#### Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe ADP de l'exercice 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 février 2020. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 12 mai 2020.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 31 décembre, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

#### Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur:

- L'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (cf. note 2.1) ;
- L'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6.4) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9.2) ;
- L'analyse et l'appréciation de la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- La qualification et l'évaluation des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 5) ;

- L'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- La qualification en Immeubles de placement et l'évaluation à la juste valeur (cf. note 6.3.2).

### 1.2 Référentiel comptable

#### Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

#### Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ◆ IFRS 16 – Contrats de location (publié en janvier 2016). Cette norme remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC15 et SIC 27 ;
- ◆ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux (publié en juin 2017). Cette interprétation adoptée par l'Europe le 23 octobre 2018 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.
- ◆ Amendements IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Ces amendements ont été homologués par le règlement de l'Union Européenne du 8 février 2019 ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (publiés en décembre 2017). Ces amendements ont été adoptés par l'UE par le règlement du 14 mars 2019 ;
- ◆ Amendements IAS 19 intitulés Modification, réduction ou liquidation d'un régime (publié en février 2018). Ces amendements ont été homologués par l'UE le 13 mars 2019 ;



- ◆ Amendements à IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (publié en octobre 2017). Ces amendements ont été homologués par l'UE le 22 mars 2018.

L'analyse des impacts de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est présentée en note 1.3.

S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et non anticipés par le Groupe ADP.**

Le Groupe n'applique pas les textes suivants lesquels ne sont pas applicables de manière obligatoire en 2019 :

- ◆ Amendements au cadre conceptuel IFRS (publiés en mars 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Europe;
- ◆ Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise, définition d'un "business" (publié en octobre 2018). Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs. Ils devraient être d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Europe;
- ◆ Amendements à la norme IAS 1 et IAS 8 : définition de la matérialité (publié en octobre 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de leur adoption par l'Europe.

**1.3 Impacts liés à la première application des normes IFRS 16**

Les impacts liés à la première application des normes IFRS 16 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018 publié	IFRS 16	Au 1/01/2019
<b>Actifs non courants</b>	<b>12 890</b>	<b>51</b>	<b>12 941</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>3 177</b>	<b>(15)</b>	<b>3 162</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>16 067</b>	<b>36</b>	<b>16 103</b>

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018 publié	IFRS 16	Au 1/01/2019
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>4 850</b>	<b>-</b>	<b>4 850</b>
Intérêts minoritaires	951		951
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 801</b>	<b>-</b>	<b>5 801</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>7 656</b>	<b>27</b>	<b>7 683</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>2 610</b>	<b>9</b>	<b>2 619</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>16 067</b>	<b>36</b>	<b>16 103</b>

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats de location et les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sont relativement limités. Pour cette raison, le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective dite "modifiée", c'est-à-dire en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'impact de l'application de cette norme telle que décrit ci-après porte sur les contrats pour lesquels le Groupe est preneur, les effets de l'application de la norme étant limités pour les contrats de location où le Groupe est Bailleur.

Les contrats retraités sont principalement des contrats de location immobilière et des véhicules.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont :

- ◆ une augmentation des immobilisations corporelles (principalement via la constatation d'un droit d'utilisation) d'un montant de 51 millions d'euros (soit moins de 1% des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2019) dont un reclassement des loyers payés d'avance en droit d'utilisation pour un montant de 15 millions d'euros
- ◆ et, la constatation d'un passif de location d'un montant de 36 millions d'euros (soit moins de 1% des emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2019).



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

En ce qui concerne l'impact au compte de résultat au 31 décembre 2019, l'application d'IFRS 16 a conduit à :

- ♦ une amélioration de l'EBITDA Groupe de 14 millions d'euros (annulation des loyers inclus dans les "services et charges externes") ;
- ♦ l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation de 11 millions d'euros et,
- ♦ des charges financières pour 5 millions d'euros.

Les nouveaux contrats de location retraités entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 ont eu pour effet d'accroître les investissements de 57 millions d'euros et d'augmenter les passifs financiers du même montant.

Le rapprochement des obligations locatives à la date de transition avec les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018</b>	<b>74</b>
Effets liés à des décalages de date de mise à disposition	(35)
Autres effets (dont effet de l'actualisation)	(3)
<b>Obligations locatives au 1er janvier 2019 après la première application d'IFRS 16</b>	<b>36</b>

Les informations requises par la norme IFRS 16 sont mentionnées plus en détail dans la note 6.2.1.

#### 1.4 Changement de présentation de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

Jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe présentait la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur deux lignes distinctes "Quote-part de résultat des entreprises mises

en équivalence opérationnelles" et "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non-opérationnelles".

Pour des raisons de non-matérialité de la ligne "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelle", le Groupe constate depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur une seule ligne incluse dans le résultat opérationnel.

### NOTE 2 Faits marquants

#### 2.1 Prise de contrôle SDA, SDA Croatie et Relay@ADP

Société de Distribution Aéroportuaire (SDA) et Relay@ADP étaient contrôlées conjointement jusqu'en avril 2019. Le Groupe ADP a décidé d'en prendre le contrôle afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur. La prise de

contrôle a été réalisée par le biais d'une modification statutaire visant à octroyer au Groupe ADP la décision finale dans le cas de situation de blocages entre les deux coactionnaires de ces deux entités. Le Groupe ADP n'a ainsi pas modifié son pourcentage de détention dans ces entités (celui-ci étant de 50%), mais il a désormais une option d'achat exerçable en cas de désaccord.

Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus sont réévalués à la juste valeur par résultat à la date de prise de contrôle soit le 11 avril 2019. Cette ré-estimation a un impact de 43 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2019, comme détaillé dans le tableau suivant.

	(en millions d'euros)	SDA	Relay@ADP
Juste valeur des titres à 50%	A	31	22
Valeur des titres mis en équivalence au 1er avril 2019	B	4	6
<b>Plus-value constatée lors de la cession des titres mis en équivalence*</b>	<b>(A-B)</b>	<b>27</b>	<b>16</b>

\* présentée en Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Le Groupe ADP a procédé à la date de prise de contrôle à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs identifiables des sociétés SDA et Relay@ADP afin d'allouer la juste valeur entre ces différents éléments. Les travaux d'estimation sont en cours de finalisation. Le tableau ci-après présente les premières estimations provisoires.

(en millions d'euros)		Justes valeurs	
		SDA	Relay@ADP
<b>Actifs et passifs acquis - à 100%</b>			
Total actifs non courants		124	56
Total actifs courants		81	16
Total passifs non courants		21	-
Total passifs courants		122	28
<b>Actifs nets à 100%</b>	<b>A</b>	<b>62</b>	<b>44</b>
<b>Juste valeur à la date de prise de contrôle</b>	<b>B</b>	<b>62</b>	<b>44</b>
<i>Dont réévaluation à la juste valeur des titres antérieurement détenus</i>		31	22
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>B-A</b>	-	-

Au 31 décembre 2019, la contribution de SDA, Relay@ADP et SDA Croatie au chiffre d'affaires, à l'EBITDA et au résultat net depuis le 11 avril 2019, date de prise de contrôle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	SDA	Relay@ADP	SDA Croatie	Total	Redevances ADP SA	Impact net d'éliminations
Chiffre d'affaires	628	78	13	719	(261)	458
EBITDA	15	11	1	27	-	27
Résultat net	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Résultat net part du Groupe	(4)	-	-	(4)	-	(4)

Si l'opération était intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat net de l'année 2019 de SDA, Relay@ADP et SDA Croatie s'établiraient ainsi :

(en millions d'euros)	SDA	Relay@ADP	SDA Croatie	Total	Redevances ADP SA	Impact net d'éliminations
Chiffre d'affaires	799	97	16	912	(338)	574
EBITDA	14	13	-	27	-	27
Résultat net	(14)	(2)	-	(16)	-	(16)
Résultat net part du Groupe	(7)	(1)	-	(8)	-	(8)

## 2.2 Fin de la concession de l'aéroport international Atatürk

TAV Istanbul avait le droit d'exploiter, en application d'un contrat conclu avec l'Autorité Nationale des Aéroports ("DHMI"), l'aéroport national et international d'Atatürk, le parc de stationnement et le terminal d'aviation générale pour 15 ans et demi, du 3 juillet 2005 à 00h01 au 2 janvier 2021 à 24h00. Par décision des autorités turques, tous les vols commerciaux ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul, à compter du 6 avril 2019.

Par courrier officiel de DHMI, cette dernière avait déclaré qu'elle indemniserait TAV Airports des pertes de bénéfice que pourrait entraîner l'ouverture du Nouvel Aéroport d'Istanbul avant la fin du contrat le 3 janvier 2021 et que des cabinets indépendants pourraient être consultés sur le calcul du montant total de la perte de bénéfice. Après plusieurs mois d'échanges sur le calcul de cette compensation et expertise contradictoire par des cabinets d'expertise comptables

internationaux, une proposition d'indemnisation d'un montant de 389 millions d'euros a été faite et acceptée par TAV Airports. Cette créance devant être réglée pour partie en 2020 et pour le solde en 2021, une créance a été constatée pour le montant actualisé de l'indemnisation proposée, soit 385 millions d'euros. Ce produit est compensé par la sortie du droit d'exploitation et des autres actifs et passifs de TAV Istanbul qui figuraient à l'actif et au passif du bilan consolidé.

L'impact global en résultat présenté sur la ligne "Résultat net des activités non poursuivies" s'élève à 55 millions d'euros et comprend le profit net d'impôt réalisé au titre de l'arrêt anticipé de l'activité (31 millions d'euros) ainsi que le résultat net de l'activité de TAV Istanbul jusqu'au 6 avril 2019 (24 millions d'euros). L'effet sur le résultat net part du Groupe s'élève à 26 millions d'euros. L'analyse détaillée de ce résultat et des flux de trésorerie liés à l'arrêt de l'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk est présentée en note 12.



### 2.3 Modification des régimes de retraite à prestations définies

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE, prévoit la transposition de la directive européenne du 16 avril 2014 dite directive portabilité retraite.

L'ordonnance 2019-697 prise en application de cette loi a été publiée au Journal officiel du 4 juillet 2019. Cette ordonnance interdit de mettre en place à compter du 4 juillet 2019 tout nouveau régime de retraite à prestations définies "à droits aléatoires" (régime L137-11, dit "article 39"). Cette ordonnance prévoit également, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gel ou cristallisation des droits sur les deux régimes concernés :

- le dispositif de retraite supplémentaire pour tous les salariés d'Aéroports de Paris SA éligibles fixé par un accord en date du 12 février 2007 et fondé sur le versement d'une rente équivalente au coût annuel d'une couverture mutuelle en option de base ;
- et, le dispositif de pré-retraite PARDA fixé par un accord en date du 18 octobre 2019 à durée indéterminée fondé sur la pénibilité du métier de pompier.

Pour ces deux régimes, Aéroports de Paris SA a engagé une négociation visant à répondre à cette obligation de cristallisation des droits.

Par ailleurs, pour le dispositif de retraite supplémentaire, les négociations ont donné lieu à la signature d'un accord avec les organisations syndicales le 20 décembre 2019 conduisant à :

- conserver les droits acquis pour la population des retraités ;
- limiter les droits à ce régime, aux salariés présents au 31 décembre 2019 et ayant au moins 50 ans révolus, sous la condition qu'ils soient salariés d'Aéroport de Paris au moment de leur départ en retraite.

Ce mécanisme a conduit la société à diminuer la provision pour engagements de retraite de 40 millions d'euros au titre de l'exercice. L'impact en résultat de ce changement est présenté au sein du résultat opérationnel courant.

### 2.4 Loi PACTE prévoyant des dispositions relatives à Aéroports de Paris SA

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ("loi PACTE") a été promulguée le 23 mai 2019 et publiée au journal officiel le jour même. Les dispositions prévues aux articles 130 à 136 de la loi PACTE sont propres à Aéroports de Paris.

Ce texte autorise l'Etat à transférer au secteur privé la majorité du capital d'Aéroports de Paris. A compter de la date de transfert, les conditions d'exercice de l'activité d'Aéroports de Paris en Île-de-France seront modifiées. A cet égard, le droit d'Aéroports de Paris d'exploiter les aéroports parisiens sera

limité à une période de 70 ans à compter de la date de transfert, et au terme de laquelle l'Etat acquerra la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, la loi prévoit le versement, par l'Etat à Aéroports de Paris, d'une indemnité en deux parties, une première partie devant être versée à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital et une seconde partie versée à la fin de l'exploitation des aéroports parisiens, par Aéroports de Paris.

La loi consacre au niveau législatif le modèle de régulation applicable à Aéroports de Paris. Ainsi, elle confirme le principe de juste rémunération des capitaux investis appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC), la règle d'intangibilité du CMPC d'Aéroports de Paris lorsqu'un contrat de régulation économique est conclu, la méthode de calcul du CMPC qui est estimé à partir du modèle d'évaluation des actifs financiers, des données financières de marché disponibles et des paramètres pris en compte pour les entreprises exerçant des activités comparables et enfin l'utilisation des règles comptables françaises pour la régulation.

En outre, les dispositions de la loi PACTE confient les compétences jusqu'alors exercées par l'Autorité de supervision indépendantes des redevances aéroportuaires (ASI) à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) devenue à cette occasion l'Autorité de régulation des transports (ART). C'est donc à l'ART qu'a été adressée la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris pour la période 2020-2021 en vue de son homologation et c'est également désormais l'ART qui est chargée de rendre un avis conforme sur le prochain contrat de régulation économique qui couvrira la période 2021-2025.

Ces dispositions relatives à la régulation du secteur sont entrées en vigueur le 24 mai dernier, de même que les dispositions relatives au cadre de l'éventuelle mise en concurrence pour l'attribution des titres de capital, ainsi que le principe et les modalités du versement de la première partie de l'indemnité payée, par l'Etat à Aéroports de Paris, en cas de privatisation.

Pour le reste, les dispositions entreront en vigueur à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris, le cas échéant. Il s'agit, notamment, de la limitation à 70 ans du droit d'exploitation d'Aéroports de Paris, du contenu du nouveau cahier des charges d'Aéroports de Paris renforçant le contrôle opérationnel de l'Etat, des dispositions qui confirment le périmètre de la caisse aménagée d'Aéroports de Paris, ou encore la fixation des tarifs de redevances aéroportuaires par l'Etat, en l'absence de contrat de régulation économique.

Plusieurs textes ont été pris en application de la loi Pacte et notamment l'Ordonnance n° 2019-761 du 24 juillet 2019 relative au régulateur des redevances aéroportuaires et le décret n° 2019-1016 du 3 octobre 2019 relatif aux redevances aéroportuaires et modifiant le code de l'aviation civile. Ces textes prévoient notamment que l'ART peut être saisie par l'Etat, dans la procédure d'élaboration du contrat de



régulation économique, pour rendre un avis de cadrage sur le niveau du CMPC (avis simple).

## 2.5 Restructuration de TAV Tunisie

Suite aux événements de 2011 et des attentats de 2015 faisant chuter le trafic des aéroports d'Enfidha-Hammamet et Monastir, TAV Tunisie a entamé des négociations avec les autorités tunisiennes et les prêteurs afin de restaurer l'équilibre économique de ces aéroports. Suite à ces négociations, deux avenants aux contrats de concession des aéroports d'Enfidha-Hammamet et Monastir Habib Bourguiba ont été signés le 7 novembre 2019.

Ces amendements prévoient une réduction de la dette vis-à-vis du concédant au titre des redevances historiques et des modalités de paiement échelonnées dans le temps. Ainsi, la dette vis-à-vis du concédant comptabilisée pour son montant actualisé s'établit désormais à 27 millions d'euros contre 40 millions d'euros constaté antérieurement. Cette réduction de dette génère un produit de 13 millions d'euros présenté dans le résultat opérationnel courant. S'agissant des redevances de concession postérieures au 1er janvier 2019, les amendements prévoient des redevances variables en fonction de l'évolution du trafic avec des minimums garantis fixes sur la période de la concession (jusqu'en 2047). Ces minimums garantis actualisés sont comptabilisés en augmentation du droit d'exploitation par contrepartie d'une dette vis-à-vis du concédant pour un montant de 79 millions d'euros. Ce droit d'exploitation est amorti sur la base des prévisions du trafic passager conformément à la méthode retenue par le Groupe pour ses concessions aéroportuaires.

Par ailleurs, s'agissant des dettes bancaires d'un montant de 341 millions d'euros, une solution coordonnée entre tous les prêteurs conformément à l'accord de restructuration est en cours de finalisation et est attendue pour début 2020.

## 2.6 Le Groupe ADP contribue au projet de liaison CDG Express

La Société Gestionnaire d'infrastructure CDG Express ("GI CDG Express") créée fin 2018 et co-détenue par le Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, a signé le 14 février 2019 avec l'Etat français le contrat de concession de travaux relatif au projet de liaison CDG Express.

Au titre de ce contrat, le GI CDG Express s'est engagé à financer, concevoir, construire puis entretenir pendant 50 ans la liaison CDG Express. La conception et la construction sont déléguées, dans le cadre de deux contrats de construction, au Groupe ADP et SNCF Réseau, qui réalisent respectivement 11% et 89% des travaux.

Fin juin 2019, le Groupe a reçu un courrier de l'Etat confirmant le report de la mise en service de la ligne CDG Express de fin 2023 à fin 2025 par modification unilatérale de sa part. Conformément aux dispositions du contrat de concession, le Groupe s'attend à ce que le surcoût de ce report (estimé à date à 4 millions d'euros par Aéroports de Paris) soit pris en charge intégralement par l'Etat. Les revenus comptabilisés sur 2019 au titre de cette opération sont présentés en note 14.

## 2.7 Homologation des tarifs des redevances d'Aéroports de Paris par l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

Le 11 janvier 2019 (décision n° 1810-D1), l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI) a refusé d'homologuer les tarifs de redevances aéroportuaires proposés par Aéroports de Paris, à l'exception de la redevance pour l'assistance des personnes handicapées et à mobilité réduite. En application du code de l'aviation civile, Aéroports de Paris a soumis une nouvelle proposition tarifaire qui a été homologuée par l'ASI le 6 février 2019 (décision n° 1810-D2). Ces tarifs sont applicables pour la période 2019 - 2020 et retiennent une hausse de 1,0 % pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et de 3,52 % pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget. Ils sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Aéroport de Paris a déposé en décembre 2019 un dossier d'homologation des tarifs de redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2020-2021, qui constitue la dernière période tarifaire couverte par le contrat de régulation économique 2016-2020. Le dossier de demande d'homologation a été déclaré complet le jour même par l'Autorité de régulation de transports (ART), qui remplace désormais l'Autorité de supervision indépendante (ASI) :

Aéroports de Paris a soumis à l'homologation de l'ART les évolutions tarifaires annuelles des redevances suivantes :

- ◆ +1,595 % sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ;
- ◆ +2,02 % sur l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Par décision n° 2020-001 du 9 janvier 2020, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires applicables aux aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget à compter du 1er avril 2020 sous réserve de la modification du plafond de la modulation tarifaire de la redevance par passager pour sa part assise sur les passagers origine/destination de 3,29 millions d'euros à 5,29 millions d'euros.

## 2.8 Contrat de Régulation Economique 2021-2025 - Mise à disposition du Dossier Public de Consultation

Aéroports de Paris a rendu public, le 2 avril 2019, le dossier qui contient les propositions détaillées de l'entreprise en faveur du développement des plates-formes franciliennes pour le prochain contrat de régulation économique, qui couvrira la période 2021-2025.

Pour rappel, le contrat de régulation économique, conclu avec l'Etat, constitue le cadre prévisionnel de régulation des plates-formes aéroportuaires parisiennes. Il fixe, pour une période de cinq ans, les conditions d'évolution des tarifs des redevances aéroportuaires en tenant compte des prévisions de coûts, de recettes, des investissements ainsi que le niveau de qualité de service attendu.

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Ce dossier traduit l'ambition d'Aéroports de Paris pour le développement des plates-formes parisiennes. La conviction sur la qualité des investissements qu'elle réalise au profit des passagers, des compagnies aériennes et des partenaires fonde la compétitivité de la place aéroportuaire francilienne. Ainsi, la politique d'investissements proposée aujourd'hui marque une nouvelle étape, tant en termes de montants qu'en termes de perspectives de développement. Elle permettra non seulement de couvrir les besoins de la période 2021-2025, mais également d'entamer des opérations

structurantes contribuant au développement à long terme des trois plates-formes franciliennes.

Pour cela, Aéroports de Paris se propose de réaliser un plan d'investissements sur le périmètre d'activités régulées d'un montant de 6 milliards d'euros sur la période 2021-2025 (pour rappel, le contrat de régulation économique pour la période 2016-2020 a retenu un montant d'investissements de 3 milliards d'euros).

### NOTE 3 Périmètre de consolidation

#### 3.1 Principes comptables liés au périmètre

##### Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive ou de fait.

Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou d'entreprises communes. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

##### Démarche d'analyse du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable

Afin de déterminer s'il exerce un contrôle comptable au sens de la norme IFRS 10 sur une entité, le Groupe examine tous les éléments contractuels, les faits et circonstances, en particulier :

- les droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de la cible, ce qui suppose de déterminer la nature des décisions prises dans les organes de gouvernance de l'entité (assemblée générale, conseil d'administration) et la représentation du Groupe dans ces organes ;
- les droits de veto des minoritaires et les règles en cas de désaccord ;
- l'exposition du Groupe aux rendements variables de la cible ;
- la capacité du Groupe à agir sur ces rendements.

A défaut de pouvoir démontrer le contrôle, le Groupe examine s'il partage le contrôle avec un ou plusieurs partenaires. Le contrôle conjoint est démontré si le Groupe et le(s) partenaire(s), considérés collectivement, ont le contrôle de l'entité au sens de la norme IFRS 11, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime. Si le partenariat est qualifié de joint-venture et confère aux partenaires des droits sur l'actif net, l'entité est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si en revanche, ce partenariat confère des droits sur les actifs de la cible et des obligations sur ses passifs, le Groupe comptabilise ses quotes-parts d'actifs et de passifs lui revenant.

Enfin, à défaut de pouvoir démontrer le contrôle ou le contrôle conjoint, le Groupe ADP détermine s'il exerce une influence notable sur la cible. L'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques



financières et opérationnelles, le Groupe examine notamment les éléments suivants : représentation du Groupe ADP au sein du conseil d'administration, participation au processus d'élaboration des politiques ou existence de transactions significatives entre le Groupe et l'entité détenue.

**Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères**

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation ayant un impact significatif sur les comptes n'est située dans une économie hyper inflationniste.

**Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

**Regroupements d'entreprises**

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenues par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

### 3.2 Évolution du périmètre de consolidation

#### 3.2.1 Principales modifications en 2019

Les mouvements de périmètre de l'année sont les suivants :

- ◆ En janvier 2019:
  - acquisition de 70% des parts de la société GIS Trade Center par TAV Airports. GIS Trade Center est consolidée par intégration globale depuis cette date ;
  - acquisition supplémentaire de 50% des parts de la société BTA Denizyollari par TAV Airports, portant le pourcentage de détention à 100%. Comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, BTA Denizyollari est depuis janvier 2019 consolidée par intégration globale ;
- ◆ En avril 2019, le Groupe ADP a revu ses liens avec les sociétés SDA, MZLZ-TRGOVINA D.o.o (SDA Croatie) et Relay@ADP et considère exercer le contrôle sur ces entités. Comptabilisées jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, ces sociétés sont depuis avril 2019 consolidées par intégration globale (cf. note 2.1) ;
- ◆ En août 2019, fusion par absorption de Cœur d'Orly Commerces par Cœur d'Orly Bureaux, rétroactive au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;
- ◆ En octobre 2019, fusion par absorption d'Hub One Mobility par Hub One, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;
- ◆ En décembre 2019, création de la société Future Stewart Partners, détenue à 50% par ADP International Americas LLC.

#### 3.2.2 Rappel des mouvements de périmètre 2018

L'exercice 2018 avait enregistré les mouvements de périmètre suivants :

- ◆ En avril 2018, acquisition complémentaire de 41,5% de la société AIG par ADP International, portant le pourcentage de détention à 51%. Comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, AIG est depuis avril 2018 consolidée par intégration globale ;
- ◆ Acquisition de 49% des parts de la société turque TAV Antalya par TAV Airports ;
- ◆ Acquisition supplémentaire de 30% des parts de la société BTA Erus par TAV Airports, portant le pourcentage de détention à 100% suivie de la liquidation de la société en juin 2018 ;
- ◆ Acquisition de 100% des parts de la société Sysdream ;
- ◆ Acquisition de 100% des parts de la société Merchant Aviation LLC ;
- ◆ Acquisition de 17% des parts la société Innov'ATM ;
- ◆ Création de la société BTA France SAS, détenue à 100% par TAV Airports ;
- ◆ Création de la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, détenue à 33% et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ;
- ◆ Liquidation de la société BTA Danışmanlık.

## NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle

### 4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

**Activités aéronautiques** - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité



aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

**Commerces et services** - ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aéroport (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités des co-entreprises de distribution commerciale (Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP) en intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les revenus de publicité (Média Aéroports de Paris) et de restauration (EPIGO), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aéroport et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

**Immobilier** - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence (cf. liste en note 19) et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

**International et développements aéroportuaire** - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports, ADP International et ses filiales, notamment AIG en intégration globale depuis le 18 avril 2018 et le sous-groupe ADP Ingénierie (y compris Merchant Aviation LLC depuis juillet 2018), ainsi que Schiphol Group.

**Autres activités** - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre la société de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express créée en octobre 2018. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à la sécurité avec le sous-groupe Hub Safe et à l'innovation du Groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- le Chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ;
- la Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence;
- le Résultat opérationnel courant.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	2019	dont produits inter-secteur	2018*	dont produits inter-secteur	2019	2018*
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	1 929	-	1 890	1	611	603
Commerces et services	1 505	155	1 000	142	638	580
Dont SDA	628	-	-	-	15	-
Dont Relay@ADP	78	-	-	-	11	-
Immobilier	274	47	265	48	169	148
International et développements aéroportuaires	1 081	18	941	14	326	304
Dont TAV	746	-	695	-	277	268
Dont AIG	250	-	175	-	77	54
Autres activités	168	37	156	40	29	46
Eliminations et résultats internes	(257)	(257)	(245)	(245)	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>4 700</b>	<b>-</b>	<b>4 007</b>	<b>-</b>	<b>1 772</b>	<b>1 680</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

	Dotations aux amortissements nettes de reprises		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		Résultat opérationnel courant	
	2019	2018*	2019	2018*	2019	2018*
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	(328)	(295)	-	-	283	307
Commerces et services	(166)	(124)	41	2	513	458
Dont Plus value de cession des titres SDA & Relay@ADP			43	-	-	-
Dont SDA	(27)	-	(1)	-	(13)	-
Dont Relay@ADP	(11)	-	-	4	-	4
Immobilier	(48)	(49)	1	3	122	102
International et développements aéroportuaires	(211)	(157)	48	76	164	223
Dont TAV	(150)	(112)	33	49	160	205
Dont AIG	(60)	(43)	-	23	17	33
Autres activités	(15)	(13)	-	-	13	34
Elimination et résultats internes	-	-	-	-	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>(768)</b>	<b>(638)</b>	<b>90</b>	<b>81</b>	<b>1 094</b>	<b>1 123</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit, à 4 700 millions d'euros en 2019, en hausse de 693 millions d'euros, principalement du fait de :

- ♦ la croissance du produit des redevances aéronautiques à Paris Aéroport (+ 4,1 %, à 1 160 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers (+ 2,5 %) ;
- ♦ l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019 qui contribuent au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 706 millions d'euros (avant élimination des redevances perçues par Aéroports de Paris S.A. qui s'élèvent à 261 millions d'euros) ;

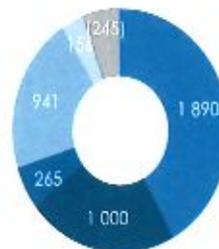
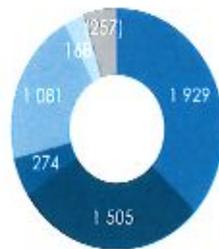
- ♦ Une croissance du chiffre d'affaires d'AIG de 75 millions d'euros dont 53 millions d'euros liés à l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 (correspondant au chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019), et 22 millions d'euros sur la période d'avril à décembre portée par la dynamique du trafic international (+5,9%) et un effet de change favorable ;
- ♦ la hausse de 7,5 % du chiffre d'affaires de TAV Airports à 52 millions d'euros, porté par la croissance du trafic international en Turquie ;
- ♦ Le montant des éliminations inter-segments s'élève à - 257 millions d'euros en 2019, contre - 245 millions d'euros en 2018.



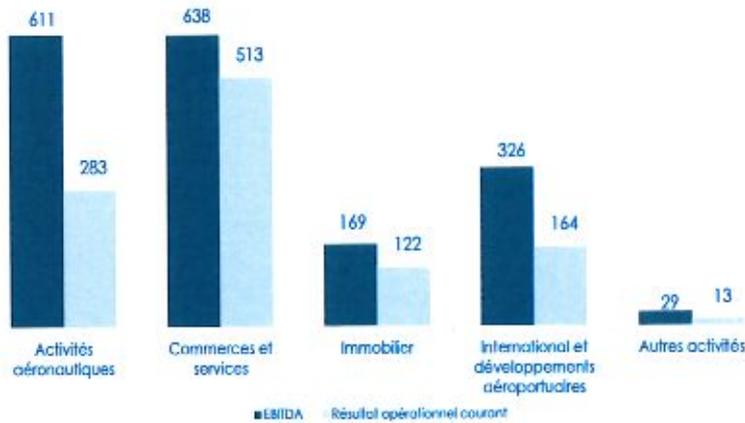
Chiffres d'affaires 2019

Chiffres d'affaires 2018\*

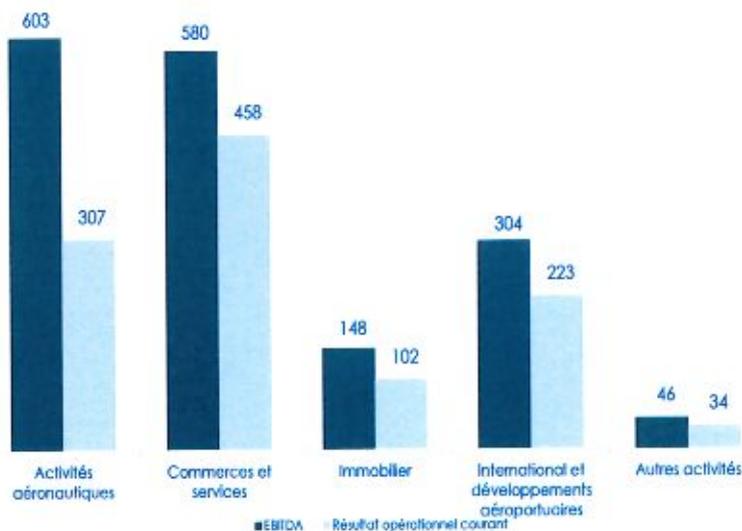
- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités
- Éliminations



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2019



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2018\*



\*Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12



## 4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme :

- Remplace les normes IAS 18 "produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations connexes ;
- Introduit un modèle unique de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les types de contrats ;
- Repose sur le principe de comptabiliser le chiffre d'affaires résultant de contrats avec les clients au moment où le transfert du contrôle du bien ou du service audit client intervient, et ce pour le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit ;
- Impose que les revenus variables soient inclus dans le prix de transaction uniquement lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas un ajustement significatif à la baisse des revenus comptabilisés ;
- Fournit des précisions sur la comptabilisation des prestations pour un montant de chiffre d'affaires soit brut soit net de charges selon que l'entreprise agit en tant que principal ou en tant qu'agent.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

### 1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées** : ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Elal (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluriannuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.2 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé à ADP par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019, Aéroports de Paris SA comptabilisait ce produit à hauteur des coûts éligibles supportés au titre de ces missions. A compter de cette date le tarif de la taxe d'aéroport est désormais fixé de manière à couvrir seulement 94% des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA (loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019). Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019 le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de 100% des coûts éligibles et à compter de cette date seule 94% des coûts éligibles est constaté en chiffre d'affaires au fur et à mesure que les coûts sont engagés. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.



## 2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (bouiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aéroports), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au litre des espaces loués en aéroport. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location".

Le chiffre d'affaires tirés des activités commerciales de ce segment intègre également le chiffre d'affaires de la filiale **Média Aéroports de Paris** qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives.

Depuis la prise de contrôle au 1<sup>er</sup> Avril 2019 de **SDA** et de **Relay@ADP**, le chiffre d'affaires tirés des activités commerciales inclut également le chiffre d'affaires réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces deux sociétés en zone publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs) et les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe. SDA exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité de Relay@ADP est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations Industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

- **Revenus tirés des contrats à long terme** Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare de Paris-Orly s'échelonnant sur la période 2015-2027, le Groupe ADP reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

## 3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aéroports) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

## 4. Secteur International et développements aéroportuares

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports**, d'**ADP International** et de ses filiales notamment **AIG** depuis le 18 avril 2018 et le sous-groupe **ADP Ingénierie**.

- **Revenus aéronautiques** : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escalator et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques soient perçus par le Groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

- **Revenus des activités commerciales** : Ces revenus proviennent principalement des activités de concession de Restauration dans les terminaux par le sous-groupe BTA, de services de salons passagers par le sous-groupe TAV Operations services ainsi que les redevances commerciales perçues par AIG au sein de l'aéroport Queen Alia International de Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

- **Parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Revenus locaux** : Ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, ou sur la base des factures émises mensuellement conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

- **Revenus tirés des contrats long terme** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

- **Produits financiers liés aux activités ordinaires** : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à la concession d'Ankara Esenboga Airport. Ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC12 (cf. note 6.1).

- **Autres revenus** : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- l'assistance en escale opérée par TAV Operation Services et Havas, les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes, reconnus lorsque les services sont rendus ;
- la vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : ces prestations sont principalement effectuées par ADP Ingénierie à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

#### 5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One. **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaire est présenté en autres revenus.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

	2019					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	1 160	-	-	365	-	1 525
Redevances spécialisées	250	8	-	4	-	262
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	482	-	-	-	-	482
Activités commerciales (i)	-	968	3	242	-	1 213
Parcs et accès	-	172	-	22	-	194
Prestations industrielles	-	42	-	4	-	46
Revenus locatifs fixes	14	106	209	35	-	364
Assistance en escale	-	-	-	216	-	216
Revenus tirés des contrats à long terme	-	43	-	31	4	78
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	13	6	-	19
Autres revenus	23	11	2	138	127	301
<b>Total</b>	<b>1 929</b>	<b>1 350</b>	<b>227</b>	<b>1 063</b>	<b>131</b>	<b>4 700</b>
<i>(i) Dont Revenus locatifs variables</i>	-	271	3	127	-	401

	2018*					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	1 114	-	-	297	-	1 411
Redevances spécialisées	239	10	-	3	-	252
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	499	-	-	-	-	499
Activités commerciales (i)	-	490	2	245	-	737
Parcs et accès	-	173	-	19	-	192
Prestations industrielles	-	41	-	3	-	44
Revenus locatifs fixes	14	109	198	38	-	359
Assistance en escale	-	-	-	183	-	183
Revenus tirés des contrats à long terme	-	20	-	28	-	48
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	14	7	-	21
Autres revenus	23	15	3	104	116	261
<b>Total</b>	<b>1 889</b>	<b>858</b>	<b>217</b>	<b>927</b>	<b>116</b>	<b>4 007</b>
<i>(i) Dont Revenus locatifs variables</i>	-	490	2	112	-	604

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La ventilation du chiffre d'affaires par client s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 700</b>	<b>4 007</b>
Air France	794	777
Turkish Airlines	59	61
Pegasus Airlines	43	45
VUELING AIRLINES SA	39	35
FEDERAL EXPRESS CORPORATION	35	34
DELTA AIRLINES INC	32	31
EASY JET	30	76
Autres compagnies aériennes	949	837
<b>Total compagnies aériennes</b>	<b>1 981</b>	<b>1 896</b>
Direction Générale de l'Aviation Civile	502	517
Société de Distribution Aéroportuaire (i)	69	285
ATU	61	51
Société du Grand Paris	40	21
EPIGO	22	13
Autres clients	2 025	1 224
<b>Total autres clients</b>	<b>2 719</b>	<b>2 111</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

(i) Chiffre d'affaires SDA jusqu'à 1<sup>er</sup> Avril 2019 (cf. note 3.2)

### 4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018*
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	3	2
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	7	3
Autres produits	70	52
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>57</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Les autres produits sont principalement constitués des indemnités comptabilisées pour 46 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société du Grand Paris relative au projet de

construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express (42 millions d'euros au 31 Décembre 2018).



#### 4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Créances clients	627	645
Clients douteux	78	46
Cumul des dépréciations	(96)	(63)
<b>Montant net</b>	<b>609</b>	<b>628</b>

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Cumul des dépréciations à l'ouverture</b>	<b>(63)</b>	<b>(70)</b>
Augmentations	(41)	(14)
Diminutions	8	38
Variation de périmètre	-	(13)
Autres variations	-	(4)
<b>Cumul des dépréciations à la clôture</b>	<b>(96)</b>	<b>(63)</b>

L'augmentation des dépréciations de créances au 31 décembre 2019 est principalement due à la mise en liquidation judiciaire de deux compagnies aériennes (Aigle Azur 12 millions d'euros, XL Airways 8 millions d'euros), intervenue au cours de l'exercice.

#### 4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

##### 4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018*
Achats de marchandises	(356)	(67)
Electricité	(43)	(35)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(14)	(17)
Gaz et autres combustibles	(16)	(16)
Fournitures d'exploitation	(12)	(12)
Produits hivernaux	(7)	(10)
Achats de matériels, équipements et travaux	(50)	(12)
Autres achats	(22)	(26)
<b>Total</b>	<b>(520)</b>	<b>(195)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La variation des Achats de marchandises est essentiellement lié à l'intégration globale des sociétés Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019.

#### 4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018*
Services et charges externes	(1 150)	(1 018)
Impôts et taxes	(316)	(263)
Autres charges d'exploitation	(69)	(101)
<b>Total</b>	<b>(1 535)</b>	<b>(1 382)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

#### Détail des services et charges externes

(en millions d'euros)	2019	2018*
Sous-traitance	(554)	(523)
Sûreté	(241)	(236)
Nettoyage	(85)	(81)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(62)	(59)
Transports	(34)	(32)
Recyclage chariots	(14)	(13)
Gardiennage	(18)	(17)
Autres	(100)	(85)
Entretien, réparations & maintenance	(162)	(151)
Loyers et redevances de concessions**	(140)	(101)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(69)	(68)
Assurances	(18)	(18)
Missions, déplacements & réceptions	(21)	(20)
Publicité, publications, relations publiques	(34)	(28)
Locations et charges locales	(54)	(52)
Services extérieurs divers	(9)	(8)
Personnel extérieur	(22)	(6)
Autres charges et services externes	(67)	(43)
<b>Total</b>	<b>(1 150)</b>	<b>(1 018)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

\*\* Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia

#### Détail des impôts et taxes

(en millions d'euros)	2019	2018*
Contribution économique territoriale	(71)	(54)
Taxe foncière	(128)	(97)
Autres impôts & taxes	(58)	(55)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(59)	(57)
<b>Total</b>	<b>(316)</b>	<b>(263)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



La hausse des impôts et taxes s'explique essentiellement par une régularisation des taxes foncières 2018 et 2019 pour 25 millions d'euros et par un effet base défavorable de la contribution économique territoriale par rapport à l'année 2018 lié à l'issue positive de contentieux pour un montant de 19 millions d'euros.

#### **Détail des autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

#### **4.6 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Fournisseurs d'exploitation	374	289
Fournisseurs d'immobilisations	305	301
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>590</b>

#### **4.7 Autres créances et charges constatées d'avance**

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Loyers de concessions payés d'avance < 1 an (i)	-	42
Avances et acomptes versés sur commandes	19	12
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	98	74
Créances au personnel et charges sociales	2	2
Charges constatées d'avance	27	34
Autres créances (ii)	236	75
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>239</b>

(i) Les loyers de concessions payés d'avance concernaient uniquement l'aéroport Atatürk exploité par TAV Istanbul, dont l'activité a été arrêtée le 6 avril 2019 (cf note 2.2).

(ii) Les autres créances incluent en 2019, la partie courante (192 millions d'euros) de l'indemnisation correspondant à la fin de la concession TAV Istanbul (cf note 2.2).

#### **4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance**

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	19	13
Dettes sociales	274	278
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	89	64
Avoirs à établir	34	28
Produits constatés d'avance	165	138
Loyers de concessions exigibles < 1 an	90	90
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	14	38
Autres dettes	127	144
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>793</b>



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ♦ des loyers part fixe, soit 79 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (78 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- ♦ des revenus des parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 15 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (14 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege :

- ♦ TAV Tunisia : le loyer de concession est calculé sur la base des revenus annuels des aéroports

d'Enfidha et Monastir auquel est appliqué un taux variant entre 5% et 39%;

- ♦ TAV Macedonia : le loyer de concession correspond à 15% des revenus annuels jusqu'à ce que le nombre de passagers utilisant les deux aéroports (Skopje et Ohrid) atteigne 1 million, au-delà d'un million de passagers le pourcentage de loyer varie entre 2% et 4% selon le nombre de passagers.
- ♦ TAV Milas Bodrum et TAV Ege : les loyers de concession sont fixes, tels que définis dans les contrats de concessions pour l'opération des terminaux domestiques et internationaux des aéroports de Milas Bodrum et Izmir Adnan Menderes (cf. note 8.2).

La variation de la dette liée à l'option de vente des minoritaires est principalement liée à la restructuration de TAV Tunisia (cf. note 2.5).

#### 4.9 Entreprises mises en équivalence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence est présentée dans sa totalité sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel (cf. note 1.4).

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées par secteur ci-dessous :

##### International et développements aéroportuaires :

**TAV Antalya** : co-entreprise de TAV Airports dont 50% des parts ont été acquises en mai 2018 et qui opère l'aéroport international d'Antalya.

**TGS et ATU**, co-entreprises détenues à 50% par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

**Tibah Development et Tibah Operation**, détenues respectivement à hauteur de 33% et 51% opérant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite.

**BTA Denizyolları**, détenue à hauteur de 50% jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et consolidée par intégration globale depuis cette date suite à une acquisition complémentaire (cf note 3.2.1).

**Royal Schiphol Group N.V ( « Schiphol Group » )**, société qui opère l'aéroport d'Amsterdam, et Aéroports de Paris SA ont conclu fin 2008 un accord-cadre de coopération industrielle à long terme de prise de participations croisées à hauteur de 8% du capital et des droits de vote. Cet accord de coopération industrielle dont la durée initiale est de 12 ans constitue une initiative stratégique qui bénéficie réciproquement aux deux sociétés dans plusieurs domaines clés de leurs activités.

**Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel** : co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m<sup>2</sup>.

**Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("Sogec")** : détenue à 29%

**Airport Terminal Operations LTD ("ATOL")** : Société ayant pour objet principal la gestion et l'exploitation de l'aéroport international Sir Seewoosagur en Ile Maurice. Bien que ne détenant que 10% du capital de cette société, ADP international participe à la gouvernance de la société ainsi qu'aux politiques financières et opérationnelles.



### Commerces et services :

Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur la société **EPIGO**. Cette société, détenue à 50%, est destinée à aménager, exploiter et développer des points de vente de restauration rapide dans les terminaux.

Les transactions entre Aéroports de Paris SA et EPIGO concernent essentiellement :

- les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

Jusqu'au 11 avril 2019, le secteur Commerces et services comprenait également la mise en équivalence des sociétés **Société de Distribution Aéroportuaire** et **Relay@ADP**, consolidées par intégration globale depuis cette date (cf. note 2.1).

### Immobilier

Les sociétés mises en équivalence du segment Immobilier sont principalement :

**Cœur d'Orly Bureaux**: Aéroports de Paris SA est co-investisseur à 50% du projet de bureaux et commerces Cœur d'Orly aux côtés de Covivio ex Foncière des Régions.

**Transport Beheer et Transport CV** : sociétés détenues à hauteur de 40% en participation avec Schiphol ayant pour objet la détention d'un immeuble de bureaux.

## 4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018*
<b>International et développements aéroportuaires (i)</b>	<b>48</b>	<b>76</b>
<b>Commerces et services (ii)</b>	<b>41</b>	<b>2</b>
<b>Immobilier</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</b>	<b>90</b>	<b>81</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 1.4

- (i) Au 31 Décembre 2018, ce montant intégrait la quote-part de résultat mise en équivalence d'AIG jusqu'au 18 avril 2018 équivalente à une perte inférieure à 1 million d'euros, et la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 9,5% des titres d'AIG pour un montant total de 22 millions d'euros.
- (ii) Au 31 Décembre 2019, ce montant intègre la quote-part de résultat mise en équivalence de SDA et Relay@ADP jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019 équivalente à une perte équivalente à 1 million d'euros, et la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 50% des titres de SDA et Relay@ADP pour un montant total de 43 millions d'euros (cf. note 2.1).

## 4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

En 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur les titres mis en équivalence. Pour rappel, en 2018, une provision pour dépréciation sur participation à l'international avait été comptabilisée pour 20 millions d'euros.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

#### 4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>975</b>	<b>1 091</b>
<b>Commerces et services</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>Immobilier</b>	<b>30</b>	<b>32</b>
<b>Autres activités</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 019</b>	<b>1 146</b>

Les écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- ◆ 147 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires, dont 120 millions d'euros concernant Schiphol, 22 millions d'euros au titre de TAV Antalya et 5 millions d'euros au titre de TGS ;
- ◆ 3 millions d'euros au titre du secteur Autres activités.

#### 4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Montants nets au 01/01/2019	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre*	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués**	Montants nets au 31/12/2019
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>1 091</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(156)</b>	<b>975</b>
<b>Commerces et services</b>	<b>12</b>	<b>41</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Immobilier</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>30</b>
<b>Autres activités</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>
<b>Total entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 146</b>	<b>90</b>	<b>(53)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(159)</b>	<b>1 019</b>

\* Cf. note 2.1

\*\* Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes



#### 4.9.5 Informations financières résumées

Les agrégats financiers du groupe Schiphol et de TAV Antalya présentés ci-dessous ont été établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Europe et homogénéisées des normes Groupe.

	Schiphol		TAV Antalya	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	5 791	5 240	470	558
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 133	961	-	-
Autres actifs financiers non courants	214	138	2	1
Actifs d'impôt différé	69	96	29	29
<b>Actifs non courants</b>	<b>7 207</b>	<b>6 435</b>	<b>501</b>	<b>588</b>
Stocks			2	2
Clients et comptes rattachés	169	458	13	10
Autres créances et charges constatées d'avance	14	14	109	156
Trésorerie et équivalents de trésorerie	155	387	16	86
<b>Actifs courants</b>	<b>338</b>	<b>859</b>	<b>140</b>	<b>254</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>7 545</b>	<b>7 294</b>	<b>641</b>	<b>842</b>

	Schiphol		TAV Antalya	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>4 121</b>	<b>4 024</b>	<b>30</b>	<b>119</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	55	49	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 176</b>	<b>4 073</b>	<b>30</b>	<b>119</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	2 676	2 370	103	137
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	55	53	2	3
Autres passifs non courants	103	142	456	534
<b>Passifs non courants</b>	<b>2 834</b>	<b>2 565</b>	<b>561</b>	<b>674</b>
Autres passifs courants	527	403	15	14
Emprunts et dettes financières à court terme	9	254	35	35
<b>Passifs courants</b>	<b>536</b>	<b>657</b>	<b>50</b>	<b>49</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>7 545</b>	<b>7 294</b>	<b>641</b>	<b>842</b>

	Schiphol		TAV Antalya	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>1 613</b>	<b>1 509</b>	<b>391</b>	<b>324</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>390</b>	<b>368</b>	<b>237</b>	<b>277</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(84)</b>	<b>(90)</b>	<b>(42)</b>	<b>(56)</b>
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	102	97	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>408</b>	<b>375</b>	<b>195</b>	<b>123</b>
Impôts sur les résultats	(73)	(90)	(45)	(32)
<b>Résultat net</b>	<b>335</b>	<b>285</b>	<b>150</b>	<b>91</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>328</b>	<b>278</b>	<b>150</b>	<b>91</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires	7	7	-	-
<b>Résultat global total pour la période</b>	<b>329</b>	<b>290</b>	<b>150</b>	<b>91</b>



**NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel**

Le Groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

**Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

**Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global, sans reclassement possible ultérieur en résultat.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

**Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

**Les indemnités de cessation d'emploi**

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées dans la note 5.2.1.



## 5.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018*
Salaires et traitements	(705)	(619)
Charges sociales	(298)	(264)
Coût salarial immobilisé	77	69
Participation et intéressement	(40)	(42)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	36	(5)
<b>Total</b>	<b>(930)</b>	<b>(861)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 77 millions d'euros représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La ligne Salaires et traitements ne tient plus compte du

crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), supprimé depuis le 1er janvier 2019. Il s'élevait à 4 millions d'euros au 31 Décembre 2018.

La variation des dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises s'explique principalement par la modification des régimes de retraite à prestation définies (cf. note 2.3).

L'effectif moyen salarié s'établit comme suit:

	2019	2018*
<b>Effectif moyen salarié</b>	<b>26 122</b>	<b>22 797</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

L'effectif moyen salarié de TAV Istanbul s'élevant à 3 120 en 2018 et 618 du 1er janvier au 7 avril 2019, est exclu du total, son activité étant arrêtée.

L'effectif moyen tient compte de la prise de contrôle au 1er avril 2019 de SDA et Relay@ADP. Si l'opération avait eu lieu le 1er janvier, l'effectif moyen du Groupe aurait été de 26 933.

## 5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

### 5.2.1 Description des différents avantages

#### A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés faisant valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté Groupe à la date du départ en retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Dans le cas de TAV Airports, le calcul des indemnités forfaitaires pour les salariés rattachés à des entités opérant en Turquie est effectué conformément à la législation du travail en vigueur en Turquie. Ces indemnités sont versées aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, dont l'emploi a pris fin sans motif, en cas de retraite, de fin de concession de l'entité en question, d'appel au service militaire ou de décès.

La date de fin de concession de TAV Istanbul initialement prévue pour le 2 janvier 2021 a été avancée au 6 avril 2019. Ainsi, plusieurs indemnités légales, considérés en reprise de

provision IAS19, ont été versées sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2019. Au 31 Décembre 2019, 48 salariés de TAV Istanbul sont toujours présents au sein de cette entité. L'engagement IAS 19 relatif à ces salariés au titre des indemnités légales est donc toujours en provision.

Au-delà de ces Indemnités légales comptabilisées en IAS19, TAV Istanbul a proposé à ces salariés dans le cadre de cette fin de concession d'autres mesures d'accompagnement : paiement du préavis non effectué et congés payés non pris, indemnité de coopération, puis bonus et autre prime à caractère discrétionnaire.

#### B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris SA participe au financement de la collocation de deux contrats de mutuelle couvrant deux



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

populations fermées d'anciens salariés actuellement retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

#### C. REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalier Pompiers.

La société Aéroports de Paris SA a fermé ces deux régimes de retraite supplémentaires aux nouveaux entrants à compter de juillet 2019, et les droits aux salariés éligibles ont fait l'objet

d'une cristallisation au 31 décembre 2019 conformément à l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019.

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge du paiement de ces rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) pour le deuxième régime.

#### D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris SA octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement :

- ◆ un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- ◆ un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés dépendant de l'ancienneté carrière.



### 5.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
	IFC	Retraites supplémentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail	Couverture santé		
Provision en début de période	355	76	13	2	47	493	468
Charge / produit comptable sur la période	26	(37)	3	-	1	(7)	33
(Gain) / Pertes reconnus en OCI *	49	17	-	-	2	68	17
Cotisations employeur	-	(3)	-	-	-	(3)	(3)
Prestations payées directement par l'employeur	(23)	(1)	-	-	(3)	(27)	(38)
Acquisition / cession	3	-	-	-	-	3	-
Autres ajustements	-	-	-	-	-	-	33
Gains / (Perte) dus au taux de change	(2)	-	-	-	-	(2)	(17)
<b>(Provision) / Actif à reconnaître en fin de période</b>	<b>408</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>525</b>	<b>493</b>
Engagement à l'ouverture	355	76	13	2	47	493	468
Coût des services rendus	22	3	3	-	-	28	24
Coût d'intérêt sur l'engagement	7	1	-	-	1	9	9
(Gain) / Perte actuariel	49	17	-	-	2	68	17
Prestations versées par les actifs de couverture	-	(3)	-	-	-	(3)	(3)
Prestations versées directement par l'employeur	(23)	(1)	-	-	(3)	(27)	(38)
Coût des services passés - Modification de régime	-	(40)	-	-	-	(40)	(2)
Coût des services passés - Réduction d'effectifs	(3)	(1)	-	-	-	(4)	2
Acquisition / cession	3	-	-	-	-	3	-
Autres ajustements	-	-	-	-	-	-	33
Gains / (Perte) dus au taux de change	(2)	-	-	-	-	(2)	(17)
<b>Engagement à la clôture</b>	<b>408</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>525</b>	<b>493</b>

\*Le total de pertes actuarielles générées sur l'engagement pour 68 millions d'euros est principalement dû à la baisse des taux d'actualisation plus importante que la baisse du taux d'inflation ; par ailleurs les écarts d'expérience (mise à jour des données individuelles) se neutralisent sur l'ensemble du périmètre consolidé.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dette actuarielle nette
<b>Au 01/01/2018</b>	<b>468</b>	<b>-</b>	<b>468</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	33	-	33
Effet de l'actualisation	(17)	-	(17)
Ecart actuariel de la période	17	-	17
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(38)	-	(38)
Cotisations versées	(3)	-	(3)
Autres variations	33	-	33
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>493</b>	<b>-</b>	<b>493</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	28	-	28
Effet de l'actualisation	9	-	9
Ecart actuariel de la période	68	-	68
Réductions / Transferts de régimes	(44)	-	(44)
Variation de périmètre	3	-	3
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(27)	3	(24)
Cotisations versées	(3)	(3)	(6)
Paiements reçus de tiers	-	-	-
Autres variations	(2)	-	(2)
<b>Au 31/12/2019</b>	<b>525</b>	<b>-</b>	<b>525</b>

### 5.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

<b>Au 31/12/2019</b>	<b>France</b>	<b>Turquie</b>	<b>Jordanie</b>
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,70%	11,70%	5,60%
Taux d'inflation	1,60%	8,20%	2,50%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,60% - 3,40%	9,20%	3,20%
Hausse future des dépenses de santé	2,50%	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans	55 - 60 ans

<b>Au 31/12/2018</b>	<b>France</b>	<b>Turquie</b>	<b>Jordanie</b>
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,50%	18,00%	5,60%
Taux d'inflation	1,75%	10%	2,50%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,55%	11%	3,20%
Hausse future des dépenses de santé	2,50%	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans	55 - 60 ans



Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles:

	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2019	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2019
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(5)	1,00%	5
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	-0,50%	30	0,50%	(27)
Taux de mortalité	- 1 an	4	+ 1 an	(4)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(21)	0,50%	23

	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2018	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(5)	1,00%	5
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	-0,50%	28	0,50%	(26)
Taux de mortalité	- 1 an	4	+ 1 an	(4)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(19)	0,50%	20

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

### 5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>493</b>	<b>468</b>
<b>Augmentations</b>	<b>108</b>	<b>66</b>
Dotations d'exploitation	28	24
Dotations financières	9	9
Reconnaissance de pertes actuarielles nettes	68	17
Augmentation liée aux variations de périmètre	3	-
Autres variations	-	16
<b>Diminutions</b>	<b>(76)</b>	<b>(41)</b>
Provisions utilisées	(30)	(41)
Reconnaissance de gains actuariels nets	-	-
Réduction de régimes	(44)	-
Autres variations	(2)	-
<b>Provisions au 31 décembre</b>	<b>525</b>	<b>493</b>
Part non courante	511	484
Part courante	14	9

#### 5.3.1 Melleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2019 ne présente pas de caractère significatif.

## NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

### 6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les droits d'opérer les aéroports en concession (cf. note 6.1.1) ;
- les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 3.1 ;
- les brevets et licences ;
- les relations contractuelles ;
- les logiciels informatiques ;
- les servitudes de passage.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire ou selon le trafic estimé, en fonction des durées d'utilisation estimées :

Logiciels	4 à 10 ans
Brevets et licences	4 à 10 ans
Droits d'opérer les aéroports en concession*	Durée de la concession et du trafic
Servitude de passage	15 ans

\*cf. note 6.1.1

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	Ecarts d'acquisition *	Droit d'opérer les aéroports en concession **	Logiciels	Autres	Immobilisa- tions en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute	206	2 938	351	700	37	4 232
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(165)	(261)	(239)	-	(672)
<b>Valeur nette au 01/01/2019</b>	<b>199</b>	<b>2 773</b>	<b>90</b>	<b>461</b>	<b>37</b>	<b>3 560</b>
Investissements	-	120	6	-	37	163
Amortissements et dépréciations, net de reprise	(12)	(167)	(30)	(66)	-	(275)
Variations de périmètre	2	-	-	(152)	-	(150)
Ecarts de conversion	1	7	-	-	-	8
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	5	39	-	(46)	(2)
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>190</b>	<b>2 738</b>	<b>105</b>	<b>243</b>	<b>28</b>	<b>3 304</b>
Valeur brute	209	3 071	393	317	28	4 018
Cumul des amortissements et dépréciations	(19)	(333)	(288)	(74)	-	(714)

\* cf. note 6.1.2

\*\* cf. note 6.1.1

La variation entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 du poste "autres immobilisations incorporelles" est principalement due:

- à la sortie du droit d'exploitation résiduel de TAV Istanbul pour 279 millions d'euros (cf. faits marquants de l'année),
- à la constatation d'un actif incorporel du fait de la renégociation des paiements minimaux à verser au concédant au titre des contrats de concessions de Monastir et Enfidha,
- à la constatation d'un actif incorporel

correspondant essentiellement au droit au bail de SDA et Relay@ADP qui du fait de la prise de contrôle a été réacquis par Aéroports de Paris SA cf. faits marquants de l'année). Ce droit au bail est amortissable sur la durée restante du bail (jusqu'en 2022).

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations incorporelles.

### 6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concessions de services", le concessionnaire exerce une double activité, au titre desquelles le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 :

- Une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement;
- Une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers - modèle de l'actif incorporel** : Le Groupe comptabilise une immobilisation incorporelle résultant d'un contrat de concession de services dans la mesure où il reçoit un droit (une licence) de facturer les usagers du service public. Dans ce modèle, le droit à percevoir une rémunération est comptabilisé au bilan en immobilisation incorporelle et évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé. À la suite de la comptabilisation initiale, l'actif incorporel est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. La durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle dans un accord de concession de services est la période à partir de laquelle le Groupe peut facturer aux usagers l'utilisation de l'infrastructure jusqu'à la fin de la période de concession. L'amortissement du droit d'exploiter l'aéroport est calculé selon la méthode de l'unité de production sur la base du nombre de passagers pour tous les aéroports en concession.
- **Soit de la part du concédant – modèle de la créance financière** : Le Groupe dispose d'un droit contractuel Inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'aéroport par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à leur juste valeur. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Le Groupe applique le modèle de la créance financière au contrat de concession signé entre TAV Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2023. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 31 Décembre 2019, la part courante de cette créance financière s'élève à 22 millions d'euros et la part non courante s'élève à 63 millions d'euros (cf. note 9.5.1 Risques de liquidité).



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

L'évolution des droits d'opérer les aéroports se détaille comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Milas- Bodrum Airport	Queen Alla International Airport	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Date de fin de contrat	Décembre 2032	Février 2027 et Août 2027	Mai 2047	Mars 2030	Décembre 2035	Novembre 2032		
Valeur brute	619	373	415	105	444	919	63	2 938
Cumul des amortissements et dépréciations	(37)	(40)	(20)	(10)	(6)	(46)	(6)	(165)
<b>Valeur nette au 01/01/2019</b>	<b>582</b>	<b>333</b>	<b>395</b>	<b>95</b>	<b>438</b>	<b>873</b>	<b>57</b>	<b>2 773</b>
Investissements	-	-	79	-	-	41	-	120
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	3	-	-	-	-	2	-	5
Amortissements et dépréciations, net de reprise	(28)	(32)	(13)	(7)	(22)	(60)	(5)	(167)
Ecart de conversion	-	(14)	-	-	-	21	-	7
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>557</b>	<b>287</b>	<b>461</b>	<b>88</b>	<b>416</b>	<b>877</b>	<b>52</b>	<b>2 738</b>
Valeur brute	622	357	495	105	444	984	64	3 071
Cumul des amortissements et dépréciations	(65)	(70)	(34)	(17)	(28)	(107)	(12)	(333)

Les principales caractéristiques des contrats de concession d'Izmir Adnan Menderes International Airport, de Tbilisi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport sont les suivantes :

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est soumise à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les contrats de concessions et BOT (BOT : Build, Operate and Transfer = Construire, Exploiter et Transférer) opérés par le

Groupe et relatifs à ces concessions regroupent les activités suivantes :

- ◆ **L'exploitation des terminaux** qui comprend les services aux passagers, la mise à disposition des passerelles, des comptoirs d'enregistrement et la gestion des voies de circulation et des aires de stationnement des aéronefs. Des redevances sont facturées à chaque compagnie aérienne sur la base du nombre de passagers qui utilisent les infrastructures, du nombre d'aéronefs utilisant les passerelles et les pistes et sur le nombre de comptoirs d'enregistrement utilisés par les compagnies aériennes.
- ◆ **L'activité Duty free** – le Groupe a le droit de gérer les opérations de Duty free dans les terminaux que les sociétés du Groupe exploitent. Les ventes de Duty free sont disponibles pour les passagers à l'arrivée et au départ. Cette activité est sous-traitée à une joint-venture du Groupe (ATU) ou à des sociétés externes



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires des boutiques.

- ◆ **Services de restauration et hôteliers** – le Groupe a le droit d'opérer les services de restauration pour les passagers ou le personnel dans les terminaux que les sociétés du groupe exploitent. Le groupe sous-traite certains de ces services à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires.
- ◆ **Immobilier en aérogare** – En tant que bailleur, le Groupe loue des espaces dans les terminaux, principalement des bureaux aux compagnies aériennes pour la vente de tickets et aux banques.
- ◆ **Assistance en escale** – le Groupe a le droit d'effectuer toutes les opérations d'assistance en escale pour les vols intérieurs et internationaux conformément à la licence délivrée par l'aviation civile (assistance passagers, opérations en pistes, rampe d'accès, cargo...).
- ◆ **Autres activités opérées par le Groupe dans le cadre de ces concessions** : sécurité au sein des terminaux domestiques, parkings et services de bus, développement de logiciels et systèmes informatiques, salons, services de taxi aux compagnies...

Les principales caractéristiques du contrat de concession de l'aéroport Queen Alla International Airport exploité par AIG sont les suivantes:

- ◆ La régulation tarifaire applicable au concessionnaire, prévoyant le niveau des redevances aéroportuaires et autres tarifs, est inscrite dans le contrat de concession (Rehabilitation, Expansion and Operation

Agreement). Les tarifs aéronautiques ne peuvent être augmentés que de l'inflation, avec les conditions d'ajustement prévues par le contrat de concession;

- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats;
- ◆ Des subventions ont été accordées par le concédant dans le cadre de mesures d'accélération liées au contrat de construction. Aucune garantie du concédant n'est prévue dans les contrats;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

**Test de perte de valeur des concessions aéroportuaires :**

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice (cf. note 2.5) l'accord de restructuration relatif aux dettes bancaires de TAV Tunisie est en cours de finalisation (signature prévue début 2020). De ce fait, le Groupe a effectué un test de dépréciation sur ses droits d'opérer les concessions tunisiennes en tenant compte de la durée résiduelle de la concession (mai 2047) et sur la base d'une hypothèse de restructuration de la dette en 2020. Ce test a conclu à l'absence de dépréciation, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur comptable des concessions tunisiennes. Selon les analyses de sensibilité, une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ne remettrait pas en cause le résultat de ce test de dépréciation.

**6.1.2 Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables. En application de la norme IAS 36, Dépréciations d'actifs, ils sont testés annuellement ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. La charge de dépréciation est irréversible.

Au 31 décembre 2019, les principaux écarts d'acquisition sont ceux de TAV Airports Holding et d'AIG qui s'élèvent respectivement à 125 millions d'euros et 44 millions d'euros.

**Test de perte de valeur des écarts d'acquisition**

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition de TAV Airports Holding et d'AIG. Les analyses de sensibilité montrent qu'une augmentation de 100 points de

base des taux d'actualisation n'entraînerait pas de perte de valeur sur ces écarts d'acquisition.

S'agissant de Hub One Mobility, dans un contexte de ralentissement du marché adressé par les solutions de mobilité d'Hub One, notamment sur le segment de la grande distribution, les prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité de l'entité Hub One Mobility ont été sensiblement revues à la baisse, entraînant une dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition résiduel lié à cette entité, soit 12 millions d'euros.



## 6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le Groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles en application de la norme IAS 23.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe délient en tant que preneur des contrats de location relatifs à des biens immobiliers et des véhicules entrant dans le cadre de la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les actifs liés au droit d'utilisation sont classés en immobilisations corporelles (cf. note 6.2.1).

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.2.1 « Chiffre d'affaires – Secteur activités aéronautiques » qui définit le périmètre dit « régulé »), qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.

Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant, ajustées à la fin de chaque période comptable, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, Actifs destinés à être cédés. L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable et n'est plus amorti. Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en "Autres produits et charges opérationnels".

En accord avec la norme IFRS 5, en cas d'arrêt d'activité les actifs destinés à être mis au rebut ou abandonnés ne sont pas classés en actifs détenus en vue de la vente. Lorsque les actifs non courants sont abandonnés en cours de l'exercice, les résultats et les flux de trésorerie sont présentés comme ceux d'une activité abandonnée dès lors qu'ils satisfont les critères d'une activité abandonnée (cf. note 12).

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Actifs liés au droit d'utilisation*	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	74	11 329	508	51	644	1 265	13 871
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(5 815)	(326)	-	(390)	-	(6 548)
<b>Valeur nette au 01/01/2019**</b>	<b>57</b>	<b>5 514</b>	<b>182</b>	<b>51</b>	<b>254</b>	<b>1 265</b>	<b>7 323</b>
Investissements	-	3	43	57	24	1 019	1 146
Cessions et mises hors service	-	-	(2)	(1)	(3)	-	(6)
Amortissements et dépréciations	(1)	(424)	(48)	(12)	(88)	-	(573)
Variations de périmètre	-	-	34	-	9	7	50
Ecart de conversion	-	(1)	-	-	(1)	-	(2)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	920	15	-	32	(976)	(8)
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>57</b>	<b>6 012</b>	<b>224</b>	<b>95</b>	<b>227</b>	<b>1 315</b>	<b>7 930</b>
Valeur brute	75	12 095	652	106	490	1 315	14 733
Cumul des amortissements et dépréciations	(18)	(6 083)	(428)	(11)	(263)	-	(6 803)

\* cf. note 6.2.1

\*\* après première application de la norme IFRS 16 (cf. note 1.3)

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ l'achèvement du bâtiment de jonction Orly 3, situé entre Orly 2 (ex Orly Ouest) et Orly 4 (ex Orly Sud) ;
- ◆ la rénovation de la piste 3 d'Orly ;
- ◆ l'extension des aires Golf et la mise en conformité du virage LGN-LJS à Orly ;
- ◆ la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux pluviales à CDG ;
- ◆ le réaménagement des accès routiers à CDG ;
- ◆ la reprise d'étanchéité et le renforcement du pont n°2 sous la piste 3 à Orly ;
- ◆ la réhabilitation de la gare RER CDG1 à Roissy-Paris ;
- ◆ la première phase du projet d'extension des aires India à CDG ;
- ◆ l'achèvement de la construction d'un trieur bagages départ sous le Hall L du terminal 2E (TDS3) ;
- ◆ la construction d'un centre de formation d'apprentis AFMAE ;
- ◆ la reprise des façades de satellites du terminal 1 ;
- ◆ la refonte de l'ambiance du hall L du terminal 2E.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 31 Décembre 2019 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 13 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,26%.



### 6.2.1 Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1er janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduel des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 1.3.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 9.4.1). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 9.3.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

	Terrains et aménagement	Constructions	Installations techniques*	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Valeur nette au 01/01/2019**</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>51</b>
Investissements	42	13	2	-	57
Cessions et mises hors service	-	(1)	-	-	(1)
Amortissements et dépréciations	(3)	(6)	(3)	-	(12)
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>46</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>95</b>
Valeur brute	49	49	8	-	106
Cumul des amortissements et dépréciations	(3)	(5)	(3)	-	(11)

\* Incluant les véhicules

\*\* Après première application de la norme IFRS 16 (cf. note 1.3)



#### 6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ADP pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par le Groupe ADP pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour leur moellé ou plus de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué à la note 6.3.2, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour près de 100% de sa valeur totale (hors réserves foncières).

- La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly, de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget.
- Les terrains donnés en location ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des valorisations externes pour près de 100% des terrains. Seuls les terrains des Aéroports d'Aviation Générale font l'objet d'une valorisation interne par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.
- Les projets de développement (en tant qu'aménageur et/ou investisseur) sont valorisés dès lors qu'une promesse de Bail à Construction est signée sous condition suspensive. Une prime de risque est appliquée afin de prendre en compte une décote essentiellement avant l'obtention du permis de construire et pendant le délai de recours. Dans le cas des bâtiments, le bien est valorisé comme livré et loué, puis tous les coûts restants à supporter (travaux résiduels, commercialisation, franchises) sont soustraits de cette valeur.
- La valorisation des réserves foncières a été réalisée en interne et résulte d'une différenciation des parcelles par destination selon cinq catégories selon leur délai de mutabilité (réserves immédiatement disponibles, sous contraintes aéronautiques, d'évolution de PLU, mutables à court terme après démolition/dépollution sous contraintes commerciale et technique. Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible ou d'études capacitaires lorsqu'elles existent, auquel est appliquée une décote de 15% correspondant au risque réglementaire et environnemental susceptible d'impacter la valeur du patrimoine foncier d'Aéroports de Paris SA. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de la société Aéroports de Paris SA majoré d'une prime de risque afin de prendre en compte le coût de portage des terrains avant leur exploitation.
- Les contrats de location que le Groupe opère en tant que bailleur sont analysés au regard de la norme IFRS 16 "Contrats de location" afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement, en analysant séparément les composants bâti et terrain. Dans le cadre de contrats de location financement, l'actif cédé est alors sorti du bilan et une créance financière est enregistrée pour la valeur actuelle des loyers fixes à recevoir ; le résultat de cession de l'actif est constaté en résultat opérationnel courant.



### 6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute	118	627	84	829
Cumul des amortissements et dépréciations	(58)	(262)	-	(320)
<b>Valeur nette au 01/01/2019</b>	<b>60</b>	<b>365</b>	<b>84</b>	<b>509</b>
Investissements et variation des avances et acomptes	-	14	14	28
Amortissements et dépréciations	(2)	(19)	-	(21)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	47	(54)	(6)
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>59</b>	<b>407</b>	<b>44</b>	<b>510</b>
Valeur brute	119	695	44	858
Cumul des amortissements et dépréciations	(60)	(288)	-	(348)

### 6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

Il ressort des valorisations externes les principaux rendements immédiats de l'immobilier de placement présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018 retraité	Au 31/12/2018	Taux de rendement immédiat
<b>Bâtiments</b>				
Bureaux Paris-Charles de Gaulle et Orly	392	370	382	4,4% - 9,0%
Cargo Paris-Charles de Gaulle et Orly	227	212	329	5,4% - 10,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	92	91	91	5,2% - 13,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	64	48	48	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	72	52	140	9,3% - 11,5%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	137	133	28	7,0% - 12,0%
Paris-Le Bourget	132	129	129	7,25% - 13,25%
<b>Total des bâtiments loués aux externes</b>	<b>1 116</b>	<b>1 035</b>	<b>1 147</b>	
<b>Terrains loués</b>				
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	73	69	93	6,0% - 7,5%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	555	519	345	6,0% - 8,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	59	48	115	8,0% - 10,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	292	272	238	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	98	93	44	13,0% - 16,0%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	149	148	202	6,0% - 9,0%
Paris-Le Bourget et AAG	134	134	134	5,75% - 7,90%
<b>Total des terrains loués aux externes</b>	<b>1 360</b>	<b>1 283</b>	<b>1 171</b>	
<b>Total des réserves foncières</b>	<b>409</b>	<b>306</b>	<b>306</b>	
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>2 885</b>	<b>2 624</b>	<b>2 624</b>	



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 2 855 millions d'euros au 31 décembre 2019 comparé à 2 624 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une croissance de près de 10%.

A périmètre constant et hors projets, le périmètre progresse de 8%.

#### BÂTIMENTS ET TERRAINS LOUÉS

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers est proche de 100% de leur valeur. Ces expertises ont été menées par un groupement d'experts immobiliers indépendants composé des cabinets suivants :

- CBRE Valuation ;
- Cushman & Wakefield Valuation & Advisory ;
- Crédit Foncier Expertises.

Les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) des données confidentielles communiquées par le Groupe (comme les états localifs) et (ii) des hypothèses appropriées dont les principales concernent les taux d'actualisation ou de capitalisation, les valeurs locatives de marché et les avantages particuliers aux locataires.

La juste valeur des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris, avec leur terrain d'emprise, s'élève à 1 116 millions d'euros en hausse de 81 millions par rapport à 2018. Cette hausse est principalement due à une baisse tendancielle des taux sur les actifs Bureaux à la poursuite d'une compression des taux sur les actifs de la zone Cargo et l'avancée des travaux sur les projets en cours de construction des gares de fret SC4 et DHL. La livraison de l'hôtel Inside Mélia en pleine propriété et le regain pour l'activité maintenance avions sur la Zone Orly Industrie contribuent également à une hausse de la valeur à fin 2019.

L'année a par ailleurs été marquée par un fort dynamisme du secteur de la logistique avec une forte appérence des investisseurs pour cette activité justifiant une baisse des taux de 20 à 50 pbs.

La juste valeur des terrains loués s'élève à 1 360 millions d'euros, soit une croissance de 6,1%. Cette progression s'explique notamment par un effet périmètre pour près de 23 millions d'euros avec la valorisation par les experts immobiliers de terrains loués sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle qui ne l'étaient pas en 2018, l'impact de la poursuite de la compression des taux sur les actifs terrains de la zone Cargo et la signature de contrats pour de nouvelles aires à matériel au sein du Hub Fedex combinée à une baisse des taux.

#### RÉSERVES FONCIÈRES

La valeur des réserves foncières augmente de 103 millions d'euros pour s'établir à 409 millions d'euros. Les principales composantes de leur évolution se détaillent de la façon suivante :

- ◆ Un impact des surfaces pour près de 30 millions d'euros. Bien que celles-ci restent globalement

stables, des transferts de réserves mutables à court terme et sous fortes contraintes Aéronautiques vers des réserves immédiatement disponibles. Par ailleurs, certaines d'entre elles, sous l'effet d'une connaissance plus fine des droits à construire grâce à la réalisation d'études capacitaires, voient leur valeur progresser.

- ◆ Des nouveaux projets 2019 font progresser la valeur des réserves de l'ordre de 53 millions d'euros. Il s'agit du projet de complexe hôtelier sur le quartier de Cœur d'Orly, du projet de construction d'un Campus tertiaire sur Paris Orly et des développements envisagés sur la commune de Bonneuil.
- ◆ Un avancement des projets qui existaient déjà en 2018 conduit à faire évaluer la valorisation en net de 19 millions d'euros. Une hausse de la valeur pour près de 40 millions d'euros, au titre des parcelles destinées à recevoir des nouveaux projets (notamment des Gares de fret, des hôtels au sud d'Aéroville et du quartier RoissyPole Ouest, d'un Immeuble de bureaux au sein de Cœur d'Orly) et une diminution de 20 millions d'euros suite à la livraison des hôtels Inside Mélia, Moxy, des projets Loxam et Grand Frais qui sortent ainsi des réserves.

En 2019, le Groupe a procédé à un classement plus fin de ses actifs par nature et par zone, ce qui a généré des mouvements de transfert de valeur d'une classe d'actifs à une autre, aussi bien pour les bâtiments que pour les terrains loués. Pour une meilleure comparabilité des données, les données 2018 ont été retraitées selon ce même classement, et présentées dans la colonne « 31/12/2018 retraité ».

Par ailleurs, la valeur du terrain relative au Hub FedEx de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle, classée dans la catégorie « Bâtiments » en 2018, a fait l'objet d'un reclassement et figure désormais dans la catégorie « Terrains loués » en 2019 ainsi que dans la colonne « 31/12/2018 retraité » (reclassement pour 112 millions d'euros).

#### HYPOTHESES DE VALORISATION ET ANALYSE DE SENSIBILITES

Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et du fait que les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) les états localifs confidentiels du Groupe, (ii) des données non observables publiquement comme les hypothèses de taux de croissance de loyers, ou les taux de capitalisation ; le Groupe a considéré la classification en niveau 3 de ses actifs comme la mieux adaptée (cf. note 9.5.2 sur la hiérarchie des justes valeurs).

Une variation combinée de +25 à +75 points de base des taux d'actualisation et du taux de rendement à la revente, appliquée sur l'ensemble du portefeuille des immeubles de placement, ferait diminuer de 82 M€ (soit -3%) à 233 M€ (soit -10%) la valeur du patrimoine hors droits de mutation et frais (hors actifs de développement et réserves foncières).



### 6.3.3 Informations complémentaires

L'article 3 de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes exploités par Aéroports de Paris, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aérodrome qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires doit être versé à l'Etat. Les immeubles concernés sont les terrains et bâtiments

mentionnés à l'article 53-1° du cahier des charges d'Aéroports de Paris. Ils constituent les infrastructures affectées à l'exploitation du service public aéroportuaire (et qui ne sont cessibles qu'avec l'accord préalable de l'Etat). Les cartes annexées au cahier des charges d'Aéroports de Paris font apparaître ces immeubles en zone bleue et ceux affectés aux activités de diversification d'Aéroports de Paris en zone grise.

Les dispositions de l'article 3 de la loi précitée correspondent aux biens qui ne seraient plus nécessaires à l'exécution des missions de service public aéroportuaire.

### 6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinents déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic, une évolution significative des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur les immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement. S'agissant des tests de perte de valeur sur les droits d'opérer voir note 6.1.1 et sur les écarts d'acquisition voir note 6.1.2.



## NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

### 7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Situation au 31/12/2019</b>	297	543	-	4 341	(149)	5 032	975	6 007

#### 7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2019.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

#### 7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2019, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 292 520 actions et à la vente de 292 520 actions.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était nul au 31 décembre 2018 est nul au 31 Décembre 2019 au titre de ce contrat.

#### 7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Situation au 01/01/2018	Résultat global - 2018	Situation au 31/12/2018	Situation au 01/01/2019	Résultat global - 2019	Situation au 31/12/2019
Ecart de conversion	(10)	12	2	2	(10)	(8)
Ecart actuariels*	(84)	(11)	(95)	(95)	(47)	(142)
Réserve de juste valeur	(3)	10	7	7	(6)	1
<b>Total</b>	<b>(97)</b>	<b>11</b>	<b>(86)</b>	<b>(86)</b>	<b>(63)</b>	<b>(149)</b>

\* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

#### 7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Réserve légale	30	30
Autres réserves	839	839
Report à nouveau	1 554	1 356
Résultat de la période	497	564
<b>Total</b>	<b>2 920</b>	<b>2 789</b>



### 7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes versés se sont élevés à :

- ◆ 366 millions d'euros en 2019, soit 3,70 euros par action, conformément à la 3<sup>e</sup> résolution de l'AGO du 20 mai 2019 ;
- ◆ 342 millions d'euros en 2018, soit 3,46 euros par action, conformément à la 3<sup>e</sup> résolution de l'AGO du 4 mai 2018.

### 7.1.6 Dividendes proposés

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe ADP statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de verser un dividende unitaire de 3,70 euros par action soit un montant total de 366 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du Groupe ADP a décidé la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende

en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2019, cet acompte sur dividende s'élève à hauteur de 69 millions d'euros, soit un montant par action de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende est intervenu le 6 décembre 2019 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2019 est intervenue le 10 décembre 2019.

### 7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	2019	2018*
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 954 765	98 958 460
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	588	610
Résultat de base par action (en euros)	<b>5,95</b>	<b>6,16</b>
Résultat dilué par action (en euros)	<b>5,95</b>	<b>6,16</b>
<b>Dont activités poursuivies</b>		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	563	562
Résultat de base par action (en euros)	<b>5,69</b>	<b>5,68</b>
Résultat dilué par action (en euros)	<b>5,69</b>	<b>5,68</b>
<b>Dont activités non poursuivies</b>		
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère des activités non poursuivies (en millions d'euros)	26	48
Résultat de base par action (en euros)	<b>0,26</b>	<b>0,48</b>
Résultat dilué par action (en euros)	<b>0,26</b>	<b>0,48</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 5 837 au 31 Décembre 2019 et 2 142 au 31 décembre 2018.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Intérêts minoritaires</b>		
TAV Airports	848	857
Airport International Groupe (AIG)	75	87
Média Aéroport de Paris	7	7
Société de Distribution Aéroportuaire	27	-
Relay@ADP	18	-
<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>951</b>

NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges	Autres provisions	2019	Litiges	Autres provisions	2018
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>14</b>	<b>75</b>	<b>89</b>
<b>Augmentations</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>23</b>
Dotations	1	4	5	5	6	11
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	8	8	-	7	7
Autres augmentations	-	10	10	-	4	4
<b>Diminutions</b>	<b>(4)</b>	<b>(22)</b>	<b>(26)</b>	<b>(5)</b>	<b>(52)</b>	<b>(57)</b>
Provisions utilisées	(1)	(12)	(13)	(1)	(16)	(17)
Provisions devenues sans objet	(3)	(10)	(13)	(4)	(36)	(40)
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>55</b>
Dont						
Part non courante	11	36	47	14	25	39
Part courante	-	5	5	-	16	16



Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 16.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

## 8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres par Groupe en autres réserves. Ultérieurement, cette dette est réévaluée à chaque fin de période par contrepartie du résultat.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Loyers de concessions exigibles > 1 an	643	594
Subventions d'investissement	54	48
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	22	53
Produits constatés d'avance	77	83
Autres	2	2
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>780</b>

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 31 Décembre 2019, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 291 millions d'euros pour Milas Bodrum et 273 millions d'euros pour Ege (vs 269 millions d'euros pour Milas Bodrum et 259 millions pour Ege au 31 décembre 2018).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilière 1 dont la levée d'option est fin 2023.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ♦ la location à Air France du terminal T2G, soit 19 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (22 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- ♦ le bail à construction SCI Aéroville, soit 28 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (29 millions d'euros au 31 décembre 2018).



## NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

### 9.1 Gestion du risque financier

#### 9.1.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts obligataires, de prêts bancaires et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux actifs et passifs financiers du Groupe sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;
- ◆ le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La Direction Générale définit la politique de gestion des risques du Groupe. Cette politique a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit et des risques du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

#### Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre le Groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, le Groupe estime que le risque de crédit est peu significatif compte tenu des garanties reçues et du dispositif de suivi du poste client.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 18 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client Air France.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 4.4.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe détermine un niveau de dépréciation de ses créances clients en fonction des pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation s'appuie sur :

- ◆ chaque type des créances (créances homogènes, créances de montant significatif) ;
- ◆ la probabilité de défaut du client ;
- ◆ et le taux de perte irrécouvrable en cas de défaut.

#### Placements et instruments dérivés

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe tels que trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, Aéroports de Paris SA place ses excédents de trésorerie au travers de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré par le Groupe comme marginal. Concernant TAV Airports et AIG, le Groupe estime que le risque de crédit sur les fonds liquides est limité puisque les contreparties sont des banques affichant des notes de crédit élevées. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe estime que le risque est limité.

#### Garanties

Il existe des garanties accordées par le Groupe au titre de la bonne exécution de ses contrats internationaux. En particulier, ADP International et TAV Airports ont accordé des engagements (nantissement d'actions, gage sur



créances et nantissement de compte bancaires) dans le cadre d'emprunts bancaires contractés en vue de financer la construction et l'exploitation de certaines concessions (cf. note 15).

### 9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées à la note 9.5.3.

## 9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 85% fin 2018 à 87% au 31 Décembre 2019. La hausse du Gearing s'explique par

l'augmentation de l'endettement net, principalement dû à l'impact des nouvelles acquisitions réalisées par le Groupe.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 1,67% des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

## 9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent au titre des instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2019 et 2018 :

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2019
<i>(en millions d'euros)</i>			
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(206)	(206)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(5)	(5)
Résultat des dérivés de taux	37	(14)	23
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>37</b>	<b>(225)</b>	<b>(188)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	(2)	7
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>46</b>	<b>(227)</b>	<b>(181)</b>
Produits de participations non consolidées	20	-	20
Gains et pertes nets de change	32	(33)	(1)
Dépréciations et provisions	-	(9)	(9)
Autres	1	(36)	(35)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>53</b>	<b>(78)</b>	<b>(25)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>99</b>	<b>(305)</b>	<b>(206)</b>



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2018*
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(178)	(178)
Résultat des dérivés de taux	8	(22)	(14)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>8</b>	<b>(200)</b>	<b>(192)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	(3)	9
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>20</b>	<b>(203)</b>	<b>(183)</b>
Produits de participations non consolidées	7	-	7
Gains et pertes nets de change	30	(46)	(16)
Dépréciations et provisions	2	(8)	(6)
Autres	12	(46)	(34)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>51</b>	<b>(100)</b>	<b>(49)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>71</b>	<b>(303)</b>	<b>(232)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	2019	2018*
<b>Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti</b>	<b>(188)</b>	<b>(191)</b>
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(206)	(178)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(5)	-
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(5)	(13)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	23	-
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	5	-
<b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	7	10
<b>Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
Dividendes reçus	13	1
<b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti</b>	<b>(29)</b>	<b>(44)</b>
Gains et pertes nets de change	(1)	(16)
Autres profits / charges nets	(28)	(28)
<b>Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux</b>	<b>(9)</b>	<b>(8)</b>
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(8)
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat</b>	<b>(206)</b>	<b>(232)</b>
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres	(24)	15
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres</b>	<b>(24)</b>	<b>15</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## 9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

### 9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Part non courante</b>	<b>Part courante</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Part non courante</b>	<b>Part courante</b>
Emprunts obligataires	5 167	4 669	498	4 678	4 379	299
Emprunts bancaires (i)	1 758	1 081	677	2 078	1 350	728
Obligations locales	82	73	9	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	245	188	57	212	180	32
Intérêts courus non échus	119	-	119	98	-	98
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>7 371</b>	<b>6 011</b>	<b>1 360</b>	<b>7 066</b>	<b>5 909</b>	<b>1 157</b>
Instruments financiers dérivés passif	68	66	2	63	61	2
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7 439</b>	<b>6 077</b>	<b>1 362</b>	<b>7 129</b>	<b>5 970</b>	<b>1 159</b>

- (i) La part courante des emprunts bancaires intègre notamment les emprunts bancaires de TAV Tunisia. N'ayant pas respecté les conventions de financement les emprunts bancaires de TAV Tunisia sont présentés en dettes exigibles pour un montant de 341 millions d'euros au 31 Décembre 2019. Des négociations sont en cours pour restructurer cette dette et des accords de refinancement devraient être signés début 2020 (cf. note 2).



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La variation des emprunts et dettes financières au 31 Décembre 2019 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Augmentation/souscription*	Remboursement*	Variation de change	Variation de juste valeur	Variations de périmètre	Autres variations	Au 31/12/2019
Emprunts obligataires	4 678	786	(303)	-	3	-	3	5 167
Emprunts bancaires	2 078	62	(380)	5	(8)	3	(2)	1 758
Obligations locatives	-	55	(10)	-	-	-	37	82
Autres emprunts et dettes assimilées	212	29	(66)	3	-	80	(13)	245
Intérêts courus non échus	98	134	(116)	-	-	-	3	119
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>7 066</b>	<b>1 066</b>	<b>(875)</b>	<b>8</b>	<b>(5)</b>	<b>83</b>	<b>28</b>	<b>7 371</b>
Instruments financiers dérivés passif	63	-	-	-	4	-	1	68
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7 129</b>	<b>1 066</b>	<b>(875)</b>	<b>8</b>	<b>(1)</b>	<b>83</b>	<b>29</b>	<b>7 439</b>

\*Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés, hors obligations locatives et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en "Encaissements provenant des emprunts à long terme" et "Remboursement des emprunts à long terme"

#### 9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, des créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.



Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Part non courante</b>	<b>Part courante</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Part non courante</b>	<b>Part courante</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>7 439</b>	<b>6 077</b>	<b>1 362</b>	<b>7 129</b>	<b>5 970</b>	<b>1 159</b>
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	36	22	14	91	53	38
<b>Endettement financier brut</b>	<b>7 475</b>	<b>6 099</b>	<b>1 376</b>	<b>7 220</b>	<b>6 023</b>	<b>1 197</b>
Instruments financiers dérivés actif	15	11	4	21	17	4
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	138	95	43	117	72	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	-	1 982	2 056	-	2 056
Liquidités soumises à restriction (i)	86		86	84		84
<b>Endettement financier net</b>	<b>5 254</b>	<b>5 993</b>	<b>(739)</b>	<b>4 942</b>	<b>5 934</b>	<b>(992)</b>
<b>Gearing</b>	<b>87%</b>			<b>85%</b>		

- (i) Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Esenboga, TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts..).



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

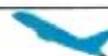
#### 9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

	Devise	Valeur nominale en devise	Échéance	Taux d'intérêt contractuel*	Capital restant dû en devise	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Aéroports de Paris SA</b>							
Emprunt obligataire	EUR	500	2020	3.886%	500	498	508
Emprunt obligataire	EUR	400	2021	4.000%	400	404	426
Emprunt obligataire	EUR	400	2022	3.875%	400	399	435
Emprunt obligataire	EUR	500	2023	1.500%	500	499	530
Emprunt obligataire	EUR	500	2024	3.125%	500	497	573
Emprunt obligataire	EUR	500	2025	1.500%	500	496	542
Emprunt obligataire	EUR	500	2027	1.000%	500	498	537
Emprunt obligataire	EUR	600	2028	2.750%	600	594	734
Emprunt obligataire	EUR	500	2038	2.125%	500	494	641
Emprunt obligataire	EUR	800	2034	1.125%	800	786	878
Emprunt obligataire	EUR	2	2023	2.5%	2	2	2
Emprunt BEI	EUR	130	2020	EUR3M+0.150%	130	130	130
Emprunt BEI	EUR	250	2038	EUR3M+0.150%	238	238	245
Autres emprunts	EUR	46	2020-2024	0.343% - 4.125%	40	40	40
<b>AIG</b>							
Emprunts bancaires	USD	160	2023	4.060%	80	71	74
Emprunts bancaires	USD	180	2024	4.185%	110	98	104
Emprunts bancaires	USD	50	2025	5.950%	50	45	53
Emprunts bancaires	USD	48	2026	5.810%	38	34	38
Emprunts bancaires	USD	46	2028	6.310%	39	35	41
<b>TAV Airports</b>							
Emprunts bancaires	EUR	49	2020	3.541%	46	46	47
Emprunts bancaires	EUR	71	2021	3.194%	27	27	28
Emprunts bancaires	EUR	223	2022	2.519%	181	182	190
Emprunts bancaires	EUR	106	2023	3.818%	100	100	106
Emprunts bancaires	EUR	6	2024	3.300%	5	5	6
Emprunts bancaires	EUR	62	2025	4.950%	43	44	51
Emprunts bancaires	EUR	516	2028	3.720%	482	491	589
Emprunts bancaires	EUR	154	2031	4.500%	136	136	182
Emprunts bancaires	TRY	4	2020	24.000%	4	1	1
Emprunts bancaires	TRY	3	2021	15.850%	1	-	-
Emprunts bancaires	USD	22	2022	5.605%	18	16	17
Emprunts bancaires	USD	3	2023	5.760%	3	2	3
Emprunts bancaires	USD	8	2024	3.970%	8	7	7
Emprunts bancaires	USD	16	2026	6.100%	11	10	11
<b>Total</b>		<b>7 331</b>			<b>6 972</b>	<b>6 923</b>	<b>7 751</b>

\*Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par AIG et TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux moyen sur la période, calculé pour les emprunts à taux variable sur la base d'un Euribor à 0%, taux négatif flooré à 0%, ou du taux Libor dollar à 2,31% en date du 31 décembre 2019. Ces emprunts sont regroupés par échéance.

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.



## 9.5 Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux et de change de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises (interest rates swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires et de prêts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêts sont évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable afin d'assurer la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une somme correspondant à leur juste valeur.

### Juste valeur des instruments financiers

- Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre du Groupe (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

Concernant les delles fournisseurs, elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 31/12/2019	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
		Juste valeur			Coût amorti	Instr. dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **	Instr. de cap. propres - JV par résultat		de flux futurs	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres actifs financiers non courants (i)	682	-	11	59	612	-	-
Actifs sur contrats	3	-	-	-	3	-	-
Clients et comptes rattachés	609	-	-	-	609	-	-
Autres créances***	282	-	-	-	282	-	-
Autres actifs financiers courants	176	-	4	-	172	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	1 982	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 734</b>	<b>1 982</b>	<b>15</b>	<b>59</b>	<b>1 678</b>	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	6 077	-	6	-	6 011	-	60
Passifs sur contrats	2	-	-	-	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	679	-	-	-	679	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants***	1 194	-	-	-	1 194	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	1 362	-	2	-	1 360	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9 314</b>	-	<b>8</b>	-	<b>9 246</b>	-	<b>60</b>

\* Désignés comme tel à l'origine

\*\* Désignés comme détenus à des fins de transaction

\*\*\* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres actifs financiers non courants incluent en 2019, la partie non courant (192M€) de l'indemnisation de correspondant à la fin de la concession TAV Istanbul (cf note 2.2).



	Au 31/12/2018	Ventilation par catégories d'instruments financiers					Instruments dérivés de couverture	
		Juste valeur			Coût amorti	de flux futurs		
		Option JV*	Trading **	Instr. de cap. propres - JV par résultat				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	403	-	17	61	325	-	-	
Actifs sur contrats	9	-	-	-	9	-	-	
Clients et comptes rattachés	628	-	-	-	628	-	-	
Autres créances***	163	-	-	-	163	-	-	
Autres actifs financiers courants	201	-	4	-	197	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	-	-	-	-	-	
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 460</b>	<b>2 056</b>	<b>21</b>	<b>61</b>	<b>1 322</b>	-	-	
Emprunts et dettes financières à long terme	5 970	-	10	-	5 910	-	50	
Passifs sur contrats	6	-	-	-	6	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	590	-	-	-	590	-	-	
Autres dettes et autres passifs non courants***	1 184	-	-	-	1 184	-	-	
Emprunts et dettes financières à court terme	1 159	-	2	-	1 157	-	-	
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8 909</b>	-	<b>12</b>	-	<b>8 847</b>	-	<b>50</b>	

\* Désignés comme tel à l'origine

\*\* Désignés comme détenus à des fins de transaction

\*\*\* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (Crédit Valuation Adjustment - CVA) a été calculé au 31 Décembre 2019 et son impact est jugé non significatif.

## 9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont calculées sur la base des informations fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe pour l'évaluation des instruments financiers.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2019 et 2018 :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	59	59	-	59	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	646	644	-	644	-
Clients et comptes rattachés	609	609	-	609	-
Instruments dérivés	15	15	-	15	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	1 982	1 982	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	5 167	5 806	-	5 806	-
Emprunts bancaires	1 758	1 963	-	1 963	-
Obligations locatives	82	82	-	82	-
Autres emprunts et dettes assimilées	245	245	-	245	-
Intérêts courus non échus	119	119	-	119	-
Instruments dérivés	68	68	-	68	-
Autres passifs non courants	798	652	-	652	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	812	813	-	813	-

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	61	61	-	61	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	379	390	-	390	-
Clients et comptes rattachés	628	628	-	628	-
Instruments dérivés	21	21	-	21	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	2 056	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	4 678	5 141	-	5 141	-
Emprunts bancaires	2 078	2 330	-	2 330	-
Autres emprunts et dettes assimilées	212	212	-	212	-
Intérêts courus non échus	98	98	-	98	-
Instruments dérivés	63	63	-	63	-
Autres passifs non courants	780	804	-	804	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	793	793	-	793	-



### 9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

#### Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur le recours à une dette à taux variable et à la mise en place d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Le Groupe souscrit à swaps de taux d'intérêt dont les principales caractéristiques sont exactement identiques à celles de l'élément couvert. Par conséquent la relation de couverture est réputée être 100% efficace. Si des changements de circonstances affectent les caractéristiques de l'élément couvert de façon à ce qu'elles ne soient plus exactement identiques à celles de l'instrument de couverture, le Groupe utilise alors la méthode du dérivé hypothétique pour évaluer le montant de l'inefficacité.

L'inefficacité de la relation de couverture peut être causée par :

- Un ajustement de valeur des swaps de taux d'intérêt non suivie par l'élément, et
- Des différences dans les caractéristiques des swaps de taux et celles des emprunts couverts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	5 861	6 489	88%	5 892	6 545	93%
Taux variable	1 510	882	12%	1 174	521	7%
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>7 371</b>	<b>7 371</b>	<b>100%</b>	<b>7 066</b>	<b>7 066</b>	<b>100%</b>

Au 31 Décembre 2019, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 15 millions d'euros figurant à l'actif dans les

autres actifs financiers et 68 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 31/12/2019	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	185	432	617	(60)
Dérivés non qualifiés de couverture		400	-	400	7
<b>Total</b>	-	<b>585</b>	<b>432</b>	<b>1 017</b>	<b>(53)</b>

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une

baisse instantanée des taux d'intérêt de 1% au 31 Décembre 2019 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.

La relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture documentés en comptabilité de couverture au regard d'IFRS 9 est analysée comme suit :

Type	Élément couvert			Instrument de couverture			Ratio de couverture	
	Date de maturité	Taux	Valeur nominale	Type	Date de maturité	Taux		Valeur nominale
<b>TAV Airports</b>								
Emprunt bancaire	2028	EUR6M + marge	234	Swap de taux d'intérêt CFH	2026	7,63%	231	99%
Emprunt bancaire	2031	EUR6M + 4,50%	68	Swap de taux d'intérêt CFH	2031	5,75%	61	90%
Emprunt bancaire	2031	EUR6M + 4,50%	68	Swap de taux d'intérêt CFH	2031	5,85%	61	90%
Emprunt bancaire	2025	EUR6M + 5,00%	43	Swap de taux d'intérêt CFH	2025	5,32%	43	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	9	Swap de taux d'intérêt CFH	2022	5,17%	9	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	5	Swap de taux d'intérêt CFH	2022	6,03%	5	100%
<b>AIG</b>								
Emprunt bancaire	2023-2025	LBUSD6M + marge	214	Swap de taux d'intérêt CFH	2023-2025	LBUSD6M + marge	215	100%

Aucune inefficacité n'a été générée en 2019 par les swaps de taux d'intérêts.



## Risques de change

Depuis la prise de contrôle du groupe TAV Airports (cf. note 1.4), le Groupe est exposé au risque de change. TAV Airports convertit ses états financiers dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle, de ce fait le principal risque de change concerne les variations de valeurs de l'euro par rapport à la livre turque (TRY) et au dollar américain. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, la livre turque, le dollar américain, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- mettre en place des instruments dérivés ;
- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Euro	TRY	USD	AED	JOD	Autres devises
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>682</b>	<b>505</b>	<b>18</b>	<b>152</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Actifs sur contrats	3	-	-	-	1	-	2
Clients et comptes rattachés	609	485	17	22	12	42	31
Autres créances*	282	252	12	6	1	3	8
Autres actifs financiers courants	176	133	5	11	1	19	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	1 789	10	94	2	63	24
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 734</b>	<b>3 164</b>	<b>62</b>	<b>285</b>	<b>23</b>	<b>127</b>	<b>73</b>
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>6 077</b>	<b>5 564</b>	<b>10</b>	<b>487</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16</b>
Passifs sur contrats	2	1	-	-	-	-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	679	511	12	9	10	125	12
Autres dettes et autres passifs non courants*	1 194	1 077	26	3	8	29	51
Emprunts et dettes financières à court terme	1 362	1 321	3	38	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9 314</b>	<b>8 474</b>	<b>51</b>	<b>537</b>	<b>18</b>	<b>154</b>	<b>80</b>

\* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR) et le rial saoudien (SAR).

Concernant l'exposition de TAV Airports au risque de change, une appréciation/dépréciation des devises par rapport à l'euro de 10% aurait un impact positif/négatif de 18 millions d'euros sur le résultat avant impôt.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Emirats Arabes Unis (AED)	0,24362	0,24340	0,23819	0,23078
Peso chilien (CLP)	0,00120	0,00127	0,00126	0,00132
Dinar jordanien (JOD)	1,26215	1,26150	1,23213	1,19490
Dollar des États-Unis (USD)	0,89469	0,89401	0,87489	0,84765
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,15049	0,15722	0,16530	0,17973

### Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement. Le budget prévisionnel pluri-annuel de trésorerie est recalculé mensuellement et un reporting prévisionnel est transmis mensuellement à la Direction Générale de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 15.

Le Groupe a souscrit des contrats d'emprunts prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation du Groupe à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan Au 31/12/2019	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2019	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	5 167	5 202	500	1 802	2 900
Emprunts bancaires	1 758	1 746	378	767	601
Obligations locatives	82	82	9	37	36
Autres emprunts et dettes assimilées	245	245	55	47	143
Intérêts sur emprunts	119	1 022	173	459	390
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>7 371</b>	<b>8 297</b>	<b>1 115</b>	<b>3 112</b>	<b>4 070</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	679	679	679	-	-
Passifs sur contrats	2	2	2	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants*	1 194	1 194	449	320	425
<b>Dettes en coût amorti</b>	<b>9 246</b>	<b>10 172</b>	<b>2 245</b>	<b>3 432</b>	<b>4 495</b>
Décassements		73	18	48	7
Encaissements		(13)	(4)	(8)	(1)
<b>Swaps de couverture</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>14</b>	<b>40</b>	<b>6</b>
Décassements		11	6	5	-
Encaissements		(18)	(9)	(9)	-
<b>Swaps de trading</b>	<b>(8)</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>9 298</b>	<b>10 225</b>	<b>2 256</b>	<b>3 468</b>	<b>4 501</b>

\* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

#### Covenants

Les contrats de financement liés aux concessions opérées par AIG, TAV Esenboga, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Tunisia comportent des clauses de

remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Ces contrats représentent 4,72% du montant total des emprunts du Groupe au 31 Décembre 2019. A cette date, à l'exception de TAV Tunisia (cf. note 9.4.1), les ratios sont respectés.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	138	43	2	93
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	12	13	(1)	-
Prêts, dépôts et cautionnements	14	6	7	1
Créances de location financement bailleur	138	2	23	113
Autres actifs financiers	482	108	369	5
Clients et comptes rattachés	609	609	-	-
Actifs sur contrats	3	3	-	-
Autres créances*	282	282	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 675</b>	<b>1 066</b>	<b>400</b>	<b>212</b>

\* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

### Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Instruments de capitaux propres	59	61
Dérivés de trading	15	21
Prêts et créances à moins d'un an	1 066	997
Prêts et créances à plus d'un an	612	325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	2 056
<b>Total</b>	<b>3 734</b>	<b>3 460</b>



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
Air France	109		109	
Easy Jet	2		10	
Federal Express Corporation	15		7	
Turkish Airlines	7		30	
Autres compagnies aériennes	57		61	
<b>Sous-total compagnies aériennes</b>	<b>190</b>		<b>217</b>	
Direction Générale de l'Aviation Civile	-		17	
Société de Distribution Aéroportuaire	-		34	
ATU	1		7	
Autres clients et comptes rattachés	418		353	
Autres prêts et créances à moins d'un an	457		369	
<b>Total prêts et créances à moins d'un an</b>	<b>1 066</b>		<b>997</b>	

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	909	901
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	60	59
depuis 31 à 90 jours	37	35
depuis 91 à 180 jours	36	26
depuis 181 à 360 jours	20	11
depuis plus de 360 jours	101	34
<b>Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)</b>	<b>1 163</b>	<b>1 066</b>

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

### Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement

exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 Décembre 2019:

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	15	-	15	-	-	15
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dérivés actif</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
dérivés : swap de taux	(68)	-	(68)	-	-	(68)
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dérivés passif</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(68)</b>

### 9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 Décembre 2019 et au 31 Décembre 2018, s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2019	Part non courante	Part courante
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat*</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>646</b>	<b>476</b>	<b>170</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	138	95	43
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	13	-	13
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions**	85	63	22
Autres actifs financiers	410	318	92
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>138</b>	<b>136</b>	<b>2</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
Swaps de trading	15	11	4
<b>Total</b>	<b>858</b>	<b>682</b>	<b>176</b>

\* La classification des instruments de capitaux propres selon IFRS 9 est présentée en note 19

\*\* cf. note 6.1.1



<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Part non courante</b>	<b>Part courante</b>
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>379</b>	<b>185</b>	<b>194</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	117	72	45
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	35	-	35
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	102	81	21
Autres actifs financiers	125	32	93
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>143</b>	<b>140</b>	<b>3</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>4</b>
Swaps de trading	21	17	4
<b>Total</b>	<b>604</b>	<b>403</b>	<b>201</b>

La créance constatée sur Fedex qui s'élève à 124 millions d'euros est présentée sur la ligne "Créances de location financement bailleur".

#### **NOTE 10    Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

#### **NOTE 11    Impôts sur les résultats**

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables ainsi que les impôts de distribution dus par les filiales et entreprises mises en équivalence. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- la charge ou le produit d'impôt exigible, et
- la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible correspond au montant des impôts et contributions sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du résultat imposable d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

En fonction des juridictions, cet impôt est calculé par entité ou au niveau du groupe fiscal. En France, le groupe d'intégration fiscale formé par la société mère Aéroports de Paris SA comprend quatorze filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : ADP Immobilier, ADP Immobilier Industriel, Hub One, Sysdream, ADP Ingénierie, ADP International, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADP Invest, ADPM2, ADPM3, ADP Immobilier Tertiaire, Hôtels Aéroportuaires, et Hologarde.

L'impôt différé correspond à la charge ou au produit d'impôt futur de la société. Il est déterminé selon l'approche bilanciale. Cette méthode consiste à appliquer aux différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs



**Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019**

et passifs et leurs valeur fiscale, les taux d'impôt votés ou quasi-votés applicables à la période de retournement de la différence temporelle.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les réaliser.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

**11.1 Taux d'impôt**

Conformément à l'annonce de la modification de la trajectoire de baisse du taux d'impôt sur les sociétés initialement prévue par la loi de finances pour 2019, le taux d'impôt courant appliqué au 31 Décembre 2019 par le Groupe s'élève à 28% sur les premiers 500 K€ de bénéfice taxable et à 33,1/3 % au-delà (28,92% et 34,43% en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%).

**11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats**

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018*</b>
Charge d'impôt exigible	(273)	(289)
Charge d'impôt différé	(20)	(8)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(293)</b>	<b>(297)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.



### 11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018*</b>
Résultat net des activités poursuivies	582	592
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(90)	(81)
Charge d'impôt sur les résultats	293	297
<b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>785</b>	<b>808</b>
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	34,43%	34,43%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(270)</b>	<b>(278)</b>
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	14	5
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	1	(7)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(32)	(19)
Variations des différences temporelles non reconnues	-	1
Variation de taux d'impôt	6	6
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(6)	(19)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	8	4
Provisions pour impôt	(6)	-
Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie	(7)	5
Ajustements au titre des périodes antérieures	(1)	5
<b>Charge réelle d'impôt sur les résultats</b>	<b>(293)</b>	<b>(297)</b>
Taux effectif d'impôt	37,42%	44,23%

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

#### 11.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Au titre des différences temporelles déductibles</b>		
Engagements sociaux	133	126
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	4	9
Provisions et charges à payer	11	19
Instruments dérivés	8	6
Mesures d'incitation à l'investissement	22	29
Obligations locatives	12	-
Autres	78	4
<b>Au titre des différences temporelles imposables</b>		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(319)	(317)
Location-financement	(3)	(5)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Ecart d'évaluation sur titres	(125)	(187)
Immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'exploitation aéroportuaire	(95)	(24)
Prêts et emprunts	(8)	(2)
Autres	(44)	(33)
<b>Actifs (passifs) d'impôt différés nets</b>	<b>(334)</b>	<b>(383)</b>

#### 11.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net
<b>Au 01/01/2019</b>	-	383	<b>(383)</b>
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	1	(16)	17
Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur	3	(3)	6
Montants comptabilisés au titre de la période	39	(24)	63
Ecart de conversion	(7)	(1)	(6)
Variations de périmètre	1	32	(31)
<b>Au 31/12/2019</b>	<b>37</b>	<b>371</b>	<b>(334)</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés des filiales du sous-groupe TAV Airports étaient jusqu'à présent compensés, le sous-groupe TAV Airports étant jusqu'au 31 décembre 2018 considéré comme une seule entité consolidée. Les 37 millions d'euros d'actif d'impôt différé au 31 Décembre 2019 concernent principalement les concessions aéroportuaires de TAV Milas Bodrum et TAV Ege.

#### 11.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Actifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	24	-
Autres entités consolidées	41	6
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>6</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	-	21
Autres entités consolidées	107	16
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>37</b>

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 Décembre 2019.

### NOTE 12 Résultat net des activités non-poursuivies

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes\* dont le Groupe s'est séparée (arrêt d'activité) ou qui sont classées comme détenues en vue de la vente, et:

- qui représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- s'il s'agit d'une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Pour les activités arrêtées (abandonnées), ce principe de reclassement s'applique à la date d'arrêt de l'activité.

\*Par composante il convient d'entendre un élément qui comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de l'entité.

L'analyse du résultat net des activités non-poursuivies relative à la fin de la concession de l'aéroport international d'Atatürk (cf. note 2.2) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>124</b>	<b>471</b>
<b>EBITDA</b>	<b>71</b>	<b>281</b>
<b>Résultat opérationnel*</b>	<b>85</b>	<b>115</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4)</b>	<b>26</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>82</b>	<b>141</b>
Impôts sur les résultats**	(26)	(38)
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>55</b>	<b>103</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>26</b>	<b>48</b>

\* Le résultat opérationnel de l'année 2019 inclut un gain net de 47 millions d'euros liés à l'indemnisation du DHMI diminuée de la valeur comptable des actifs abandonnés

\*\* Les impôts sur les résultats de l'année 2019 incluent une charge nette de 16 millions d'euros liée à l'indemnisation du DHMI diminuée de la valeur comptable des actifs abandonnés

Le résultat par action des activités non poursuivies est présenté en note 7.1.7.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

#### Comptes retraités 2018

Les données comparatives du 31 Décembre 2018 tiennent compte de l'arrêt d'activité de TAV Istanbul. Les tableaux ci après présentent les impacts de ce changement sur le compte de résultat consolidé, ainsi que le tableau des flux de trésorerie consolidés.

#### Compte de résultat consolidé

	2018 publié	2018 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 478</b>	<b>4 007</b>
<b>EBITDA</b>	<b>1 961</b>	<b>1 680</b>
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	81	81
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 238</b>	<b>1 123</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 236</b>	<b>1 121</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(206)</b>	<b>(232)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 030</b>	<b>889</b>
Impôts sur les résultats	(335)	(297)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>695</b>	<b>592</b>
Résultat net des activités non poursuivies	-	103
<b>Résultat net</b>	<b>695</b>	<b>695</b>
<b>Résultat net par du Groupe</b>	<b>610</b>	<b>610</b>

#### Etat du résultat global

	2018 publié	2018 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Résultat net</b>	<b>695</b>	<b>695</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
<i>Dont éléments de résultat global relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(6)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(15)</b>	<b>(15)</b>
<i>Dont gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, liés aux activités non poursuivies</i>	-	(1)
<b>Résultat global total pour la période</b>	<b>702</b>	<b>702</b>
Part des intérêts minoritaires	81	81
Part du Groupe	621	621



**Tableau des flux de trésorerie consolidé**

	2018 publié	2018 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 236</b>	<b>1 121</b>
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>	<b>1 836</b>	<b>1 576</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(3)</b>	<b>(44)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 552</b>	<b>1 551</b>
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	234
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>	<b>(1 636)</b>	<b>(1 636)</b>
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>227</b>	<b>227</b>
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(83)
<b>Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>145</b>	<b>145</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 910	1 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 055	2 055
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2 056	2 056
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(1)	(1)

**NOTE 13 Trésorerie et flux de trésorerie**

**13.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 195	1 288
Disponibilités*	787	768
Concours bancaires courants**	(9)	(1)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 973</b>	<b>2 055</b>

\* dont 36 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

\*\* figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe incluse dans les disponibilités

correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires. Au 31 Décembre 2019, le montant de ce poste est inférieur à un million d'euros.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

13.2 Flux de trésorerie

13.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

▪ Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions d'euros)	2019	2018*
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	730	600
Résultat des entreprises mises en équivalence	(90)	(81)
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(7)	(3)
Autres	(14)	3
<b>Charges (produits) sans effet sur la trésorerie</b>	<b>619</b>	<b>519</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

▪ Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2019	2018*
Stocks	7	-
Clients et autres débiteurs	70	11
Fournisseurs et autres créditeurs	68	(55)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>145</b>	<b>(44)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

13.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

▪ Investissements financiers, cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)

(en millions d'euros)	2019	2018*
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(35)	(630)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	-	1

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

En 2019, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- l'acquisition additionnelle des titres TAV Tunisia par TAV Airports pour un montant de 12 millions d'euros
- l'acquisition additionnelle des titres Tibah Development par TAV Airports pour un montant de 4 millions d'euros
- l'acquisition de 70% par TAV Airports de GIS (cf. note 3.2) pour un montant de 2 millions d'euros net de la trésorerie acquise,

- le changement de méthode pour SDA et Relay@ADP (cf. note 3.2) pour un montant de 10 millions d'euros de trésorerie acquise,

En 2018, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par l'acquisition additionnelle de 41,5% des titres AIG, l'acquisition par TAV Airports de 49% des titres TAV Antalya, l'acquisition par Hub One de 100% des titres Sysdream, des investissements complémentaires sur Ravinala Airports, Nuevo Pudahel, TGS (participation d'Havas) et SAS Cœur d'Orly Investissement.



▪ **Investissements corporels, incorporels et de placement**

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- **Rénovation et qualité** : Investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- **Développement des capacités** : Investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- **Frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : Frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- **Développement immobilier** : Investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- **Restructuration** : Investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- **Sûreté** : Investissements financés par la taxe d'aéroport, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.
- **Autres.**

Le montant des investissements corporels, incorporels et de placement s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2019	2018*
Investissements incorporels	6	(86)	(46)
Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage)	6	(1 117)	(1 031)
<b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>		<b>(1 203)</b>	<b>(1 077)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018*
Rénovation et qualité	(383)	(285)
Développement des capacités	(279)	(293)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(119)	(103)
Développement immobilier	(67)	(143)
Restructuration	(157)	(139)
Sûreté	(108)	(84)
Autres	(90)	(30)
<b>Total</b>	<b>(1 203)</b>	<b>(1 077)</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

Les principaux investissements en 2019 sont les suivants :

- ♦ Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :
  - la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
  - la construction de la jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
  - l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne (CDG) ;
  - la construction d'un trieur bagages en correspondance sous le Hall M de CDG 2 (TBS4) ;
- les travaux de réaménagement des accès routiers à CDG ;
- la refonte de l'ambiance du hall L du terminal 2E ;
- les travaux préparatoires à la construction du CDG Express ;
- le prolongement des voies Delta et Québec au nord du Terminal 1 ;
- les frais d'études liés au projet de construction du Terminal 4 ;

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

- la refonte des commerces du hall L du terminal 2E ;
- l'amélioration de l'orientation sur le parcours des passagers ;
- l'installation de mires de guidages et d'écrans d'information ("timers") à destination des pilotes et intervenants en piste ;
- l'extension des aires India à CDG ;
- la création d'un salon Air France unique au terminal 2F ;
- la rénovation du parking AB ;
- les travaux de mise en étage du parking PR ;
- la refonte des postes d'inspection-filtrage au terminal 2E ;
- la reconfiguration du trieur bagages TME au terminal 2E.
- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Orly :
  - la rénovation de la piste 3 ;
  - la fin des travaux de construction de la jonction entre Orly 2 et Orly 4 (ex terminal Ouest et terminal Sud) ;
  - la mise en conformité réglementaire du tri bagages Est d'Orly 4 (ex Orly Sud) ;
  - les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris ;
- la reprise d'étanchéité et le renforcement du pont n°2 sous la piste 3 ;
- la création d'une nouvelle zone commerciale en zone départ International à Orly 4 (ex Orly Sud) ;
- la création d'une liaison piétonne entre Orly 3 (bâtiment de jonction) et Orly 4 (ex Orly Sud) ;
- le réaménagement des voies de circulation aéronautiques au Sud d'Orly 4 (ex Orly Sud) ;
- la restructuration du Hall E d'Orly 4 (ex-Hall B d'Orly Sud) ;
- la reconfiguration des contrôles sûreté au départ International d'Orly 4 (ex Orly Sud) et la restructuration de la zone commerces associée.
- ◆ Pour l'aéroport de Aéroports de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur la construction d'un centre de formation d'apprentis AFMAE.
- ◆ Sur l'aéroport Queen Alia, les investissements ont porté principalement sur extension du trieur bagage.
- ◆ Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé en 2019 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, Informatiques.

#### ■ Dividendes reçus

(en millions d'euros)	2019	2018*
TAV Antalya	119	-
Schiphol Group	9	12
ATU	8	12
TGS	16	9
RELAY@ADP	-	3
SCI Roissy Sogaris	1	-
Autres	20	3
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>39</b>

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12



**NOTE 14 Informations relatives aux parties liées**

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Entreprises associées ou contrôlées conjointement		Etat ou participations de l'Etat		Autres parties liées		TOTAL GROUPE	
	2019	2018*	2019	2018*	2019	2018*	2019	2018*
Chiffre d'affaires	192	421	1 347	1 326	89	80	1 628	1 827
Charges externes (y/c achats immobilisés)	90	76	23	40	66	93	179	209
Actifs financiers	17	15	-	-	12	5	29	20
Autres actifs	17	66	130	154	95	77	242	297
Passifs financiers	-	-	-	-	212	190	212	190
Autres passifs	25	24	86	73	278	106	389	203

\* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 2.2 & 12

**14.1 Relations avec les Entreprises associées ou contrôlées conjointement**

**CDG EXPRESS**

La Société Gestionnaire d'infrastructure CDG Express ("GI CDG Express") créée fin 2018 et co-détenue par le Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, a signé le 14 février 2019 avec l'Etat français le contrat de concession de travaux relatif au projet de liaison CDG Express.

Au titre de ce contrat, le GI CDG Express s'est engagé à financer, concevoir, construire puis entretenir pendant 50 ans la liaison CDG Express. La conception et la construction sont déléguées, dans le cadre de deux contrats de construction, au Groupe ADP et SNCF Réseau, qui réalisent respectivement 11% et 89% des travaux.

Dans ce cadre, Aéroports de Paris SA et le GI CDG Express ont conclu un contrat de conception construction au titre des études et travaux réalisés sur l'emprise de l'aéroport Paris CDG pour un prix de 204,5 millions d'euros. Ces revenus sont reconnus à l'avancement par les coûts conformément à la norme IFRS 15. Aéroports de Paris SA ayant un droit exécutoire au paiement des études et travaux réalisés à date y compris en cas de résiliation du contrat.

Les revenus relatifs aux études et travaux concourant à la réalisation d'actifs qui appartiennent au Groupe ADP

ayant une nature indemnitare sont comptabilisés en autres produits. Ceux réalisés pour la compte du concessionnaire sont constatés en chiffre d'affaires.

Les revenus comptabilisés sur l'exercice 2019 au titre des études et travaux s'élèvent à 34 millions d'euros dont 29 millions d'euros réalisés par Aéroports de Paris SA (25 millions d'euros en Autres Produits et 4 millions d'euros en Chiffre d'Affaires) et 5 millions d'euros représentant la quote-part de revenus de CDG Express études revenant au Groupe ADP.

**JOINT VENTURES COMMERCIALES**

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris SA et la société EPIGO ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Les transactions entre Aéroports de Paris SA et cette société concernent essentiellement :

- ♦ les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- ♦ Et, la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.
- ♦ De la même manière, TAV Airports et la société ATU ont conclu des conventions permettant à celle-ci d'exploiter les commerces au sein de ses plateformes aéroportuaires.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

## 14.2 Relations avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat

### RELATIONS AVEC L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2019. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ♦ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015;
- ♦ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2019, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 482 millions d'euros (499 millions en 2018). Au 31 décembre 2019, le montant de la dette vis-à-vis de la DGAC atteint 16 millions d'euros (une créance de 17 millions était constatée au 31 décembre 2018);
- ♦ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

### RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ♦ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris

indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;

- ♦ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Le 6 mars 2017, la SGP et Aéroports de Paris SA ont conclu un avenant n°1 à cette convention visant à préciser : les différents sous-projets, le coût prévisionnel définitif des travaux, le montant des indemnités versées à Aéroports de Paris SA pour les dommages et surcoûts affectant les ouvrages du fait de la construction de la Gare et la répartition des missions entre les parties. Un nouvel avenant n°2 est en cours de négociation visant à réajuster le coût prévisionnel définitif des travaux suite aux retours d'appel d'offre sur les différents lots et aux surcoûts liés au décalage de la mise en service de la ligne 18, initialement prévue en 2024 et reportée à 2027.
- ♦ Par ailleurs, deux conventions supplémentaires ont été signées sur 2019 avec la SGP portant sur la coopération relative aux études et travaux nécessaires à la libération des emprises des sites devant accueillir les ouvrages annexes des lignes 14 et 18 et un nouveau site de maintenance et de remisage de la ligne 14.

### RELATIONS AVEC LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)

- ♦ Une convention a été signée sur 2019 avec la RATP portant sur les travaux des ouvrages annexes de la ligne 14 Sud du Grand Paris Express et sur les accompagnements des équipes de la RATP qui doivent se rendre en zone sûreté à accès réglementé.

### RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ♦ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ♦ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.



### 14.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

#### REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité Exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 6,6 millions d'euros en 2019 contre 6,1 millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique par l'effet année pleine pour les membres arrivés en 2018, l'arrivée d'un nouveau membre du COMEX en 2019, des éléments de solde de tout compte pour celui parti courant 2019 et l'augmentation de la rémunération des administrateurs.

Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence. Le détail des rémunérations est présenté dans le tableau suivant:

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>6 612</b>	<b>6 116</b>
Salaires et traitements	4 493	4 142
Charges sociales	1 636	1 601
<b>Total avantages court terme</b>	<b>6 129</b>	<b>5 743</b>
Avantages postérieurs à l'emploi	176	187
Rémunération des administrateurs	307	186

#### RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de

Santiago du Chili ainsi que les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui relie le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly, livré en 2019.

## NOTE 15 Engagements hors bilan

### 15.1 Paiements minimaux futurs

Les paiements minimaux futurs à recevoir du Groupe Aéroports de Paris en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2019 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total au 31/12/2019</b>	<b>0 - 1 an</b>	<b>1 - 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 262	279	1 052	1 931

### 15.2 Carnet de commandes

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total au 31/12/2019</b>	<b>0 - 1 an</b>	<b>1 - 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Carnet de commandes	254	39	82	134



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Pour la présentation de son carnet de commandes, le Groupe a choisi d'appliquer la simplification proposée par IFRS 15 de ne pas intégrer les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Ainsi, les revenus futurs présentés dans le carnet de commandes du Groupe s'élèvent à 254 millions d'euros au 31 décembre 2019 et sont issus des contrats présentant les caractéristiques suivantes :

- signés à la date de clôture avec des liers (hors Groupe) ;
- dont l'exécution a commencé à la date de clôture, ou, si le contrat est totalement inexécuté, ne pouvant être résilié par le client sans paiement d'une pénalité ;

- d'une durée supérieure à 1 an.

Le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires futur rattachable aux prestations restant à exécuter à la date de reporting au titre des contrats décrits ci-dessus. Il comprend les revenus correspondant aux seules commandes fermes des clients.

A ce titre, sont exclues des carnets de commandes les redevances aéronautiques et spécialisées, ces prestations ne correspondant pas à des commandes fermes (elles ne sont contractualisées qu'à l'utilisation des services par le client) et les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire, ces revenus étant validés chaque année par la DGAC et dépendants des coûts engagés.

15.3 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Avals, cautions	532	495
Garanties à première demande	35	90
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	677	914
Autres	101	71
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 345</b>	<b>1 570</b>
Avals, cautions	137	113
Garanties à première demande	144	158
Autres	3	3
<b>Engagements reçus</b>	<b>284</b>	<b>274</b>

AEROPORTS DE PARIS S.A

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations d'ADP SA s'élevaient à 677 m€ au 31 Décembre 2019 (948 M€ d'engagements hors bilan moins 271 M€ de réserves de fonds).

Par rapport au 31 Décembre 2018 (914 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en baisse de 238 millions d'euros.

Cette baisse des engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations s'explique par la combinaison de deux effets:

- d'une part, la diminution naturelle des engagements due à l'avancement des projets au cours de l'année 2019

- d'autre part, un niveau relativement faible de nouveaux engagements à moyen terme, dans la mesure où aucun engagement au-delà de 2020 ne peut être activé sur le périmètre régulé, dans l'attente de la signature du contrat de régulation économique n°4, couvrant la période 2021-2025.

Les principaux investissements réalisés en 2019, ayant contribué à la diminution du montant des engagements hors bilan sont les suivants:

- la réhabilitation du terminal 2B et la jonction avec le terminal 2D
- la rénovation de la piste 3 de Paris-Orly ;
- la création d'un trieur bagages en correspondance sous le Hall M de CDG2
- le bâtiment de jonction Orly 3, situé entre Orly 2 (ex Orly Ouest) et Orly 4 (ex Orly Sud)
- la construction de la jonction de satellites internationaux du terminal 1



Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

#### ADP INGENIERIE ET ADP INTERNATIONAL

Les garanties à première demande ont été données par les filiales ADP Ingénierie et ADP International au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

#### TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élevaient au 31 Décembre 2019 à 498 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;

- issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

#### Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Istanbul est lié par les termes de l'accord de location conclu avec le DHMI et est ainsi tenu de verser 6% du montant total du loyer, soit 153 millions de dollars sous la forme d'une lettre de garantie.
- TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI ;

#### Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 31 Décembre 2019 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 13 millions de dollars (équivalent à 12 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 162 millions de dollars (équivalent à 142 millions d'euros) à la Banque Commerciale Nationale, incluse dans les lettres de garantie données aux tiers.

#### Principales garanties accordées à OACA (Office de l'aviation Civile et des Aéroports) en Tunisie :

Le Groupe est tenu au 31 Décembre 2019 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 12 millions d'euros à au ministère de la Propriété de l'Etat et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie .

## NOTE 16 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- Soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
  - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations ; ou
  - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent selon les cas des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

#### ♦ Litige JSC investissements

- JSC investissements et SODEC ont assigné, en 2013, Aéroports de Paris en inexécution d'un contrat de développeur du centre commercial Aéroville datant de 2003 et en résolution pour inexécution d'un avenant de 2004 prévoyant la réalisation d'une procédure de consultation (gagnée par Uniball). Les demandeurs ont évalué leurs préjudices à un montant total de 412 M€
- Le Tribunal Administratif (seul compétent pour connaître du litige selon la décision du Tribunal des Conflits en 2016) a rejeté les demandes de JSC en 2017. Ce dernier a fait appel de la décision le 30 mars 2017.
- Par arrêt du 24 avril 2019, la Cour Administrative d'Appel a rejeté la requête

de JSC Investissements et SODEC et les a en outre condamnées à verser 1500 € chacune à ADP.

- JSC Investissements et SODEC se sont pourvues devant le Conseil d'Etat contre cette décision. Ce pourvoi fait actuellement l'objet d'une procédure d'admission. S'il est admis, la procédure continuera devant le Conseil d'Etat; s'il n'est pas admis, l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel deviendra définitif.
- Le Groupe estime que ces réclamations sont infondées. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour
- ♦ Litige TAV/HERVE sur le décompte général définitif des travaux relatifs à la construction du siège social
  - Dans le cadre de la construction de l'ensemble de bâtiment accueillant notamment le nouveau siège social du Groupe ADP, un litige oppose les membres du Groupement d'entreprises TAV construction et Hervé SA et Aéroports de Paris sur le solde de leur marché. Les membres du Groupement ont assigné devant le Tribunal de Grande Instance de Paris Aéroports de Paris le 25 mars 2019 au fin de solliciter du juge la condamnation d'Aéroports de Paris au paiement de ce solde. L'affaire est toujours en cours.
- ♦ Litiges fiscaux
  - Des discussions sont en cours concernant le taux de retenue à la source appliqué à des dividendes reçus de filiales étrangères

## NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture connus à cette date.



**NOTE 18 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les montants des honoraires de commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
	DELOITTE	EY	DELOITTE	EY
Société mère	530	607	450	527
Filiales intégrées globalement	349	752	333	498
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>	<b>879</b>	<b>1 359</b>	<b>783</b>	<b>1 025</b>
Société mère	48	58	45	7
Filiales intégrées globalement	0	36	25	22
<b>Services autres que la certification des comptes :</b>	<b>48</b>	<b>94</b>	<b>70</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>927</b>	<b>1 453</b>	<b>853</b>	<b>1 054</b>

En 2019, les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- La revue des informations environnementales, sociales et sociétales,
- Des attestations diverses.

**NOTE 19 Périmètre de consolidation et sociétés non consolidées**

Les principales évolutions de périmètre et changements de dénomination sociale de sociétés du Groupe pour l'année 2019 sont présentés en note 3.2.1).

Au 31 Décembre 2019, la liste des sociétés du périmètre de consolidation s'établit comme suit :

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Aéroports de Paris SA (Multi-activités)	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	MÈRE	MÈRE
<b>FILIALES (Intégrées globalement)</b>				
<b>Activités aéronautiques :</b>				
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
<b>Commerces et services :</b>				
Société de Distribution Aéroportuaire	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	50%	50%
Média Aéroports de Paris	17 rue Soyier 92200 Neuilly sur Seine	France	50%	50%
RELAY@ADP	55 rue Deguingand 92300 Levallois Perret	France	50%	50%
<b>Immobilier :</b>				
Cœur d'Orly Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
ADP Immobilier Tertiaire	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Immobilier	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Ville Aéroportuaire Immobilier 1*	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ADP Immobilier Industriel	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
SCI ROMEO	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Hôtels Aéroportuaires**	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Locatellikade 1 1076AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100%	100%
<b>International et développements aéroportuaires :</b>				
TAV Germany Operation Services GmbH ("TAV İşletme Germany")	Neue Mainzer Straße 22, 60311 Frankfurt Am Main	Allemagne	46%	100%
GIS Premium Deutschland GmbH ("GIS Germany")	c/o Klier & Ott GmbH Steuerberatungsgesellschaft Rechtsanwalts-gesellschaft Reinhardtstraße 52 10117 Berlin	Allemagne	32%	100%
TAV Information and Technologies Saudi Ltd. Company ("TAV IT Saudi")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 4878, Al-Madinah Al Munawarah 42342 KSA	Arabie Saoudite	46%	100%
GIS Premium Argentina SRL ("GIS Argentina")	Avenida Leandro N. Alem 734, piso 50, oficina "16", Ciudad Autónoma de Buenos Aires.	Argentine	32%	100%
Tank Öwa Alpha GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
Tank Öwc Beta GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
GIS Premium Brasil Servicos Aeroportuarios LTDA ("GIS Brazil")	Av Paulista,2444 ,Andar 18,CONJ 182,SL 7 Bela Vista Sao Paulo SP	Brésil	32%	100%
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	ADPi Architects and Engineers Design Co, LTD Unit 1407A - No A302 Hua Teng Tower Jinsong 3rd zone Chaoyang District Beijing	Chine	100%	100%
GIS Premium Colombia S.A.A. ("GIS Colombia")	Carrera 9, 74-08 Of 504, Bogotá 110.221 Bogotá -Colombia	Colombie	32%	100%
AMS - Airport Management Services (OSC)	Ulica Rudolfa Fizića 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	78%	78%
MZLZ-TRGOVINA D.o.o ("SDA Zagreb")	Ulica Rudolfa Fizića 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	50%	50%
MZLZ-Ugostiteljstvo D.o.o ("BTA MZLZ")	Velika Gorica, Rudolfa Fizića 1 Zagreb Hrvatska	Croatie	46%	100%
Havaş Adriatic	Roberta Frangesa Mihanovica 9, Zagreb, Croatie	Croatie	46%	100%
Gestio I Servies Trade Center S.A. ("GIS Spain")	Avda. Diagonal 611 9º pl. 08028- Barcelona	Espagne	32%	100%
TAV USA Operation Services Co. ("TAV İşletme America")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ADP International Americas LLC	54W 40th Street, NY 10018, New York City	États-Unis	100%	100%
Merchant Aviation	382 Springfield Avenue SUMMIT, NJ-07901	États-Unis	100%	100%
TAV Washington Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Washington")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
TAV New York Operation Services LLC	JFK International Airport, Terminal One Primeclass lounge next to gate 8.10 Queens, NY 11430 US	États-Unis	46%	100%
ADP Ingénierie	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	100%	100%
ADP International	1 rue de France – 93290 Tremblay-en- France	France	100%	100%
BTA Frances SAS. ("BTA France")	Orly Sud Terminal S1 Etage 3 Bureau 3103- 3104 94390 Orly Aéroport	France	46%	100%
GIS Premium France SAS ("GIS France")	1 Bis Rue Veron 94140 Alfortville	France	32%	100%
TAV Batumi Operations LLC ("TAV Batumi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	35%	76%
Batumi Airport LLC	Airport Highway #220, Batumi /Georgia, 6010	Géorgie	35%	76%
TAV Urban Georgia LLC ("TAV Tbilisi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	37%	80%
BTA Georgia LLC ("BTA Georgia")	Tbilisi International Airport Tbilisi, Georgia	Géorgie	46%	100%
TAV Georgia Operation Services LLC ("TAV İşletme Georgia")	International Airport, Tbilisi, Georgia, Post Code:0158	Géorgie	46%	100%
ADPM Mauritius	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	Ile Maurice	100%	100%
ADPI India Private Limited	Workafella Business Centre 150/1 Infantry Road 560001 BENGALORE	Inde	100%	100%
GIS Premium Italy SRL ("GIS Italy")	Piazza Filippo Meda 3 CAP 20121 Milano (MI)	Italie	32%	100%
Jordan Airport Management	All Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie	100%	100%
Airport International Group P.S.C ("AIG")	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
Airport International Group For Training And Development	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
TAV Africa Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Kenya")	P.O.BOX 42279-00100 Panari Hotel Centre, First Floor Office No:12, LR.12918 Mombasa Road, Nairobi PIN:P051576403E	Kenya	46%	100%
SIA TAV Latvia ("TAV Latvia")	RIGA Airport 10/1, Marupe district, LV 1053, Latvia	Lettonie	46%	100%

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Havas Latvia SIA ("HAVAŞ Europe")	Lidosta, Rīga, 10/1, Mārupes novads, LV-1053	Lettonie	46%	100%
SIA Cakes and Bakes Latvia ("BTA Latvia")	Lidosta "Rīga" 10/1, Marupes Novads, LV-1053 Latvia	Lettonie	46%	100%
TAV Latvia Operation Services SIA ("TAV İşletme Latvia")	Starptautiskā lidosta Rīga 10/1, Mārupes novads, Rīga, LV-1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
ADPi Middle East	Immeuble Baz - Rue Sursock BEYROUTH	Liban	100%	100%
ADPi Libya	El Nasser Street TRIPOLI	Libye	65%	100%
TAV Macedonia Doool Petrovec ("TAV Macedonia")	Orce Nikolov 98, 1000 Skopje, Republic of Macedonia	Macédoine	46%	100%
BTA Macedonia Doool Petrovec ("BTA Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Macedonia Operation Services Doool ("TAV İşletme Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Madagascar Operation Services SA	Escalier C, Zone Tana Water Front – Ambodivona – 101 Antananarivo	Madagascar	46%	100%
GIS Premium Mexico SadCV ("GIS Mexico")	Av.Paseo de la Reforma n° 393 Despacho 801 Colonia Cuauhtémoc, alcaldía Cuauhtémoc 06500 Ciudad de México	Mexique	32%	100%
Aviator Netherlands B.V. ("Aviator Netherlands")	Strawinskylaan 3127 1077 ZX Amsterdam, Netherlands	Pays-Bas	46%	100%
TAV Technologies B.V. ("TAV IT Netherlands")	Gustav Mahlerlaan 1212, 1081 LA, Amsterdam, Netherlands	Pays-Bas	46%	100%
ADPI (Thailand) Ltd	No. 11/1 AIA Sathon Tower, 9th & 10th Floor, South Sathon Road, Yannawa Sub-district, Sathon District, Bangkok, Thaïlande	Thaïlande	49%	100%
TAV Tunisie SA ("TAV Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	38%	100%
BTA Tunisie SARL ("BTA Tunisia")	Enfidha International Airport A 1 Motorway, 91st Km.Enfidha 4030 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services SARL ("TAV İşletme Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services Plus SARL ("TAV İşletme Tunisia Plus")	Aéroport Enfidha-Hammamet. 4080 Sousse-Tunisie	Tunisie	46%	100%
TAV Havalimanları Holding A.Ş. ("TAV Airports Holding")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV İstanbul Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV İstanbul")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Milas Bodrum Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Milas Bodrum")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Ege Terminal Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Ege")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Esenboğa Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Esenboğa")	Esenboğa Havalimanı İç-Dış Hatlar Terminali 06750 Esenboğa Ankara, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Gazipaşa Alanya Havalimanı İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Gazipaşa")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Özel Güvenlik Hizmetleri A.Ş. ("TAV Güvenlik")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:7 (7.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Havalimanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BTA")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:2 (2.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Unlu Mamülleri Pasta Üretim Turizm Gıda Yiyecek İçecek Hizmetleri San. ve Tic. A.Ş. ("Cakos & Bakes")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Tedarik Dağıtım ve Ticaret A.Ş. ("BTA Tedarik")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Denizyolları ve Limanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri Tic. A.Ş. ("BTA Denizyolları")	Kennedy Cad.Hızlı Feribot iskelesi YeniKapı-Fatih/İstanbul	Turquie	46%	100%
BTA Uluslararası Yiyecek İçecek Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A.Ş. ("BTA Uluslararası Yiyecek")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:2 (2.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
Havaş Havaalanları Yer Hizmetleri A.Ş. ("HAVAŞ")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV İşletme Hizmetleri A.Ş. ("TAV İşletme")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Havacılık A.Ş. ("TAV Havacılık")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Bilişim Hizmetleri A.Ş. ("TAV Bilişim")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:3 (3.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Akademi Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Akademi")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sanyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Aviation Minds Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Aviation Minds")	Istanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	24%	100%
<b>Autres activités :</b>				
Hub One	Continental Square, 2 place de Londres 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%
ADP Invest	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Hologarde***	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Sysdream	14 PLACE MARIE JEANNE BASSOT 92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX	France	100%	100%
<b>ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)</b>				
<b>Autres activités :</b>				
CDG Express Etudes	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%

\* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

\*\* Précédemment nommée SAS HOTEL RO3 jusqu'à juin 2018

\*\*\* Précédemment nommée ADP Invest 1 jusqu'à Mai 2019



**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**

**Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019**

<b>Entités</b>	<b>Adresse</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% contrôle</b>
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence)</b>				
<b>Commerces et services :</b>				
ADPLS Présidence	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	50%	50%
EPIGO	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
EPIGO Présidence	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
<b>Immobilier :</b>				
SCI Cœur d'Orly Bureaux	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SCI Heka Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
SAS Chenue Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
Transport Beheer	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
Transport CV	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
SCI Roissy Sogaris	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	40%	40%
<b>International et développements aéroportuaires :</b>				
Madinah Airport Hotel Company ("Madinah Hotel")	Prince Mohammed Bin Abdul Aziz International Airport, Post Office Box: 52681 Al Madinah Al Munawarah, 11573, Kingdom of Saudi Arabia.	Arabie Saoudite	15%	33%
Tibah Airports Operation Limited ("Tibah Operation")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	24%	51%
Tibah Airports Development Company CJSC ("Tibah Development")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	23%	50%
Saudi ATU Trading Limited Co. ("ATU Medinah")	Prince Muhammad Bin Abdul Aziz International Airport / Madina, K.S.A	Arabie Saoudite	23%	50%
SAUDI HAVAŞ Ground Handling Services Limited ("SAUDI HAVAŞ")	Prince Mohammed bin Abdul Aziz International Airport Po box 42342/4878 Medina, KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
Saudi BTA Airports Food And Beverages Serv.Ltd. ("BTA Medinah")	Imam Saud Bin Migren St. Opposite of Imam university gate no 1 P.O B. 18927, Riyadh 11425 / KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
TAV Operation Services Saudi Arabia LLC. ("TAV İşletme Saudi")	PO Box 4878, Postal code 42342, Prince Mohammad bin Abdulaziz International Airport/Medina	Arabie Saoudite	31%	67%

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Liège Airport	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique	26%	26%
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4º piso, comuna de Pudahuel, Santiago, Chili	Chili	45%	45%
Primeclass Pasifico JSV. ("TAV İşletme Chile")	AV.NUEVA COSTANERA, Nro. 3698, Depto: 603, Comuna: VITACURA, Ciudad: SANTIAGO	Chili	23%	50%
Medunarodna Zračna Luka Zagreb ("MZLZ")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
Upravitelj Zračne Luke Zagreb ("MZLZ Operator")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-ZASTITA d.o.o. (MZLZ Security)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-ZEMALJSKE USLUGE d.o.o (MZLZ Ground Handling)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-HRANA d.o.o (MZLZ Food)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-TISKOVINE d.o.o (MZLZ Press)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
ATU Americas LLC ("ATU America")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	23%	50%
Future Stewart Partners LLC	54 West 40th Street New York, NY 10018	États-Unis	50%	50%
ATU Georgia Operation Services LLC ("ATU Georgia")	TBILISI INTERNATIONAL AIRPORT, Georgia	Géorgie	23%	50%
Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("SOGEAC")	Aéroport de Gbessia, B.P 3126 Conakry République de Guinée	Guinée	29%	29%
Airport Terminal Operations LTD ("ATOL")	SSR INTERNATIONAL AIRPORT PLAINE MAGNIEN	Ile Maurice	10%	10%
AS Riga Airport Commercial Development ("ATU Latvia")	MARUPES NOV.LIDOSTA RIGA 10/1 LV-1053 LATVIA	Lettonie	23%	50%
ATU Macedonia Doool ("ATU Macedonia")	SKOPJE 'ALEXANDER THE GREAT' AIRPORT 1043 PETROVEC Macedonia	Macédoine	23%	50%
Ravinata Airports	Escalier C, Zone Tana Water Front – Ambodivona 101 Antananarivo, Madagascar	Madagascar	35%	35%
Consorcio PM Terminal Tocumen SA	Terminal Sur S.A. AV DOMINGO DIAZ Panama , Rep. De Panama	Panama	36%	36%
Schiphol Group	Everl van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas	8%	8%
Zaic-A Limited	1 Park Row, Leeds, LS1 5AB, United Kingdom	Royaume-Uni	28%	28%
Tunisia Duty Free S.A. ("ATU Tunisia Duty Free")	RUE DU LAC TOBA-IMMEUBLE-BOUGASSASS-LES BERGES DU LAC 1053	Tunisie	7%	15%



**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**

**Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019**

<b>Entités</b>	<b>Adresse</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% contrôle</b>
ATU Tunisie SARL ("ATU Tunisia")	AEROPORT INTERNATIONAL ENFIDHA- HAMMAMET AUTOROUTE AL KM 91 ENFIDHA 4080 SOUSSE	Tunisie	23%	50%
TAV Gözen Havacılık İşletme ve Ticaret A.Ş. ("TAV Gözen")	Atatürk Havalimanı 34149 Yeşilköy / İstanbul	Turquie	15%	32%
Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı Terminal Yatırım ve İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Antalya")	Antalya Havalimanı 1. Dış Hatlar Terminali 07230 Antalya TURKEY	Turquie	23%	50%
ATU Turizm İşletmeciliği A.Ş. ("ATU")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Mağazacılık İşletmeleri A.Ş. ("ATU Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Uluslararası Mağaza Yiyecek ve İçecek İşletmeciliği A.Ş. ("ATU Uluslararası Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	22%	48%
BS Kahve Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BS Kahve")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Hava Tarafı Asma Kat No:ML3101 Yeşilköy, İstanbul	Turquie	28%	60%
TGS Yer Hizmetleri A.Ş. ("TGS")	İstanbul Dünya Ticaret Merkezi A3 Blok Kat:6 Yeşilköy Bakırköy /İstanbul	Turquie	23%	50%
<b>Autres activités :</b>				
Egidium	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	20%	20%
Safely Line	12 Rue Clavel, 75019 Paris	France	12%	12%
Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express	1 rue de France – 93290 Tremblay-en- France	France	33%	33%
Innov'ATM	15 rue Alfred Sauvy 31270 Cugnaux	France	17%	17%
Hub Safe	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	20%	20%
Alacrité	299 boulevard de Leeds – World Trade center Lille Services SAS espace International – 59777 Euralille	France	19%	19%

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de

contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
<b>PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité négligeable)</b>				
<b>International et développements aéroportuaires :</b>				
Management of Airports Terminals and Aprons Co.	* En vue d'exploitation aéroportuaire	Arabie saoudite	5%	ADP International
Matar	* Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	ADP International
ADP do Brasil - Participacoes	* En vue d'exploitation aéroportuaire	Brésil	100%	ADP International
Laguardia Central Terminal LLC	* En vue d'exploitation aéroportuaire	États-Unis	27%	ADP International & TAV Holding
ATU Holdings, Inc.	* Commerces et services	États-Unis	23%	ATU
TAV Operation Services California	* Commerces et services	États-Unis	100%	TAV Operation Services
TAV Operation Services Alabama	* Commerces et services	États-Unis	100%	TAV Operation Services
Gateway Primeclass	* Commerces et services	États-Unis	80%	TAV Operation Services
ADPM 2	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
ADPM 3	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
Airport Management Company	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	73%	ADP International & Aviator Netherland
TAV Operation Services Madagascar	* Commerces et services	Madagascar	100%	TAV Operation Services
TAV HOLDCO B.V	* Holding (inactive)	Pays Bas	100%	Aviator Netherland
Avito Technologies LLC Qatar	* Commerces et services	Qatar	49%	TAV Technologies
TAV Uluslararası Yatırım A.Ş.	* Holding (inactive)	Turquie	46%	TAV Holding
<b>Autres activités :</b>				
CCS France	** Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris SA
BestMile	* Expérimentation véhicule autonome	Suisse	7%	ADP Invest
Civipol Conseil	** Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris SA
PACIFA	* Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris SA
Pole Star	* Ingénierie, études techniques	France	11%	Hub One
Bolloré Télécom	* Télécommunications	France	2%	Hub One
Immobilière 3F	* Gestion immobilière spécialisée HLM	France	<1%	Aéroports de Paris SA



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2019

SoftToGo	* Portage de logiciels	Argentine	100%	Hub One
OnePark	* Editeur de logiciel de distribution de places de parking	France	1%	ADP Invest
FinalCAD	* Editeur de logiciel de gestion de projets de construction	France	2%	ADP Invest
Destygo	* Développement de solutions de chatbot pour les passagers	France	6%	ADP Invest
FL WH Holdco	* Fabricant & opérateur de dirigeables	France	6,6%	Aéroports de Paris SA
Skyports	* Exploitant de vertiports	Angleterre	4,6%	Aéroports de Paris SA
<b>PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (Fonds d'investissement*)</b>				
Equipe de France	* Portefeuille de participations dans des actions cotées sur la Bourse Saoudienne	France	N/A	Aéroports de Paris SA
ELAIA Delta Fund	* Portefeuille de participations dans des entreprises de l'économie numérique et le BloB	France	N/A	Aéroports de Paris SA
Cathay Innovation	* Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et Etats Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA
X ANGE	* Portefeuille de participations dans des entreprises des secteurs d'activité Internet, services mobiles, logiciel et infrastructure, services bancaires innovants	France	N/A	Aéroports de Paris SA
White Star Capital II France S.L.P.	* Fonds institutionnel de capital risque investissant dans des entreprises évoluant dans le secteur des nouvelles technologies entre l'amérique du nord et l'europe de l'ouest.	France	N/A	Aéroports de Paris SA
Cathay Innovation II	* Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et Etats Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA

\* Classification IFRS 9 : les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat

\*\* Classification IFRS 9 : Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI sans recyclage

